

Le pardon

*Au moment où nous écrivons ces lignes, la presse rend compte du colloque organisé à la prison de Marneffe sur "**La justice réparatrice**", à l'initiative de détenus et de surveillants.*

Un des participants y témoigne de sa rencontre avec l'assassin de son père et s'exprime en ces termes : "J'ai pardonné à cet homme, je sais que ce pardon lui sera aussi profitable qu'à moi (...). Aujourd'hui, je peux accepter la mort de Papa et construire à nouveau."

*Fin novembre, un autre colloque se déroule au siège de l'UNESCO à Paris : "**Don, pardon et réparation**" organisé par "Parole d'enfants", il traite des stigmates profonds imposés à nombre d'entre eux.*

Comment obtenir la reconnaissance des préjudices subis et que veut dire pardonner dans de tels drames ?

Plusieurs peuples sont aussi confrontés à la mémoire, au pardon et à la réparation : le peuple juif après la Shoah, ceux de l'Afrique du Sud et du Rwanda où différents processus de réconciliation ont été entamés. Processus délicats, aux enjeux énormes.

Pour diverses raisons, de nombreux Etats, suite aux dictatures, guerres civiles et génocides n'osent pas mettre au jour le passé pour reconstruire un "vivre ensemble".

Ces deux colloques et la situation internationale en disent long sur l'importance du pardon dans les liens tissés entre les humains, pour que la vie puisse prendre le dessus et ouvrir un avenir. Pour les religions monothéistes, il s'agit sans doute d'un des plus beaux gestes que peuvent poser les croyants.

Le monde est fait de violences, d'injustices et de conflits. Oser y faire face en se gardant du sentiment de haine pourrait ouvrir un chemin au dépassement des conflits et à un nouveau mode de relations.

Mais peut-on tout pardonner ? Qui peut pardonner ? Comment éviter que le pardon ne renforce la position des dominants sur les plus faibles ?

Présent au plus intime de soi ou sur les grandes scènes internationales, demandé ou donné, le pardon est un acte délicat et incertain.

Alain HENRY de HASSONVILLE
Jacques HOSTETTER-MILLS
Jacqueline CALEMBERT
Bernadette STASSEN
Ahmed TOURTITE
Anne GAUTHIER
Myriam KÉNENS
Alain DAWANCE

Regards philosophiques sur le pardon

Bernadette STASSEN, licenciée en philosophie

Présent au plus intime de soi ou sur de grandes scènes internationales, le pardon offre un visage neuf. Qu'il soit le résultat d'un travail psychanalytique ou d'un travail de mémoire plus vaste à l'échelle d'une ethnie, d'un peuple ou d'une nation, il semble être sorti des confessions qui l'avaient enfermé dans une définition par trop religieuse et cléricale.

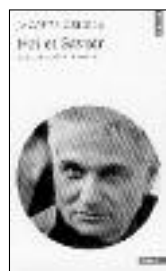
Mais peut-on parler d'un véritable pardon lorsqu'il est au service d'une finalité comme le rétablissement d'une normalité, par exemple politique ? Les crimes commis à Auschwitz contre l'humanité de l'homme ne sont-ils pas impardonnables sous peine de trahir les disparus ? D'ailleurs, quel Pape ou chef d'État pourrait se substituer aux victimes et aux coupables ? Et puis le pardon n'est-il pas, par nature, trop intime pour faire l'objet d'un déballage et de cérémonies théâtrales ? A la limite, la réconciliation avec soi-même, fruit d'un long parcours psychanalytique, n'a-t-elle pas pour préalable une conversion intime qui pourrait porter le nom de pardon ?

La pureté, le caractère exceptionnel et inconditionnel du pardon tels que décrits par les philosophes Vladimir Jankélévitch et Jacques Derrida font du pardon un horizon à atteindre, un idéal, une folie. Pour Paul Ricoeur, face à la profondeur de la faute, résonne un hymne, une "voix d'en haut" qui dit : "il y a le pardon, comme il y a la joie, comme il y a la sagesse, la folie, l'amour". Ce pardon demeure, antérieur à toute attente, sans condition. Dès lors, il conviendra de ne pas user de cette notion à tort et à travers.



"Le pardon n'est pas naturel" dit Vladimir Jankélévitch¹. La nature et la fuite du temps encourageraient l'oubli et la frivolité. Le pardon n'est pas le résultat de l'usure. Au contraire il est dis-

continuité, événement qui "advient dans la soudaineté de l'instant". Il doit intervenir lorsque la mémoire de la blessure est encore vivante, mais sans que celle-ci entretienne une rancœur fixatrice. Il se situe au-delà de la raison et de la justice. "Fontaine jaillissante", il a sa source en lui-même. Il est grâce, mouvement irrationnel, folie. Mais on peut comprendre que le pardon ne soit resté que pure définition, "cas limite", "surhumaine impossibilité", "horizon inaccessible dont on se rapproche asymptotiquement sans jamais l'atteindre en fait", tant la douleur de l'humiliation que fut la Shoah est restée logée en ses entrailles. Après avoir admis théoriquement (en 1967 dans "*Le pardon*") que le pardon est là pour "pardonner ce que nulle excuse ne saurait excuser", V. Jankélévitch s'écriera (en 1986 dans "*L'imprescriptible*")² "Nous a-t-on jamais demandé pardon ?", considérant que le pardon serait dénué de sens s'il s'adressait à un coupable sans remords, avec bonne conscience, irrepenti. Il ne pourra finalement pas pardonner ce qui relève de l'ineffable, de l'imprescriptible parce que, pour lui, "Le pardon est mort dans les camps de la mort".



Jacques Derrida a longtemps consacré un séminaire au pardon et au repentir. Dans un entretien avec Michel Wieviorka intitulé "*Le siècle et le pardon*"³, il dissocie radicalement domaine juridique et pardon. L'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité décidée en France par la loi de 1964 et autorisant inculpation et poursuite sans limite, n'empêche pas le pardon. Au contraire, celui-ci est le lieu de l'impardonnable. Il n'est "*possible qu'à faire l'impossible*". Au surplus, selon J. Derrida, il n'est pas l'objet d'un échange, mais doit rester inconditionnel, anéconomique. Pardonner sous la condition du repentir de l'offenseur, ce serait pardonner un "autre que le coupable lui-même". C'est donc une "folie de l'impossible", complètement hétérogène à l'ordre du politique ou du juridique. En conséquence, J. Derrida met en garde contre les abus dans l'usage du mot "pardon". Il ne peut convenir aux grandes scènes de repen-

tance auxquelles a donné lieu, par exemple, la Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud. Négociations, calculs et tractations y sont soupçonnés de nuire à la pureté du pardon ; une amnistie subordonnée à l'aveu ne peut être assimilée à un pardon. L'auteur s'interroge aussi sur la capacité pour une commission ou pour un gouvernement de pouvoir pardonner... à la place des victimes. Droit et pardon, d'une part, réconciliation et pardon, d'autre part, doivent donc être soigneusement dissociés. Il relèvera également l'équivoque de la tradition abrahamique qui, d'une part, dit du pardon qu'il doit être don gracieux, inconditionnel, et, d'autre part, le soumet à la condition minimale du repentir.



Pour Paul Ricoeur, il y a une certaine corrélation entre le pardon demandé et le pardon accordé. Mais cette conception de la bilatéralité ne va pas sans se heurter à bien des dilemmes ; que faire, en effet, se demande l'auteur, lorsqu'un offensant n'avoue pas ses fautes, ou, lorsque le pardon est accordé par quelqu'un qui n'est pas l'offensé direct. Enfin, que penser du pardon donné à soi-même ? C'est le commandement d'aimer ses ennemis sans retour qui résout le premier dilemme du pardon accordé sans qu'il soit demandé. Mais pour comprendre *qui* est capable de pardonner, il convient de remonter dans l'œuvre de l'auteur. Au nombre des capacités qu'il reconnaît à l'homme dont celle de l'attestation (se reconnaître comme celui qui parle, agit, s'impute une action et s'estime), P. Ricoeur⁴ voit l'aptitude à faire récit, à se réfléchir par la médiation du texte, en quelque sorte. A partir de cette mise en récit dont il fait la relecture, "je" devient un autre, "moi" devient un "soi", titulaire d'une identité narrative, en chemin vers l'identité éthique. Celui qui dispose de cette "force qui rend capable de demander, de donner et de recevoir la parole de pardon est bien le "soi", qui, par le truchement du récit, est seul capable de réaliser l'unification de sa vie, condition pour pouvoir donner à celle-ci une direction, celle de "réussir sa vie, avec

et pour les autres, dans des institutions justes". Ce "soi", capable de maintien de soi dans la promesse qui "lie", est aussi celui qui permettra à l'action de continuer en pardonnant, en "déliant" autrui. Le pardon met fin à l'enlèvement. Il a un pouvoir de renaissance d'un autre "soi" dont la capacité est amoindrie par la faute. Cette faute consiste en un "mal fait à l'estime de soi de l'autre", en une lésion de l'"être avec". C'est un "tort infligé à la vie bonne". Cela peut aller jusqu'à "l'extrême du mal fait à autrui". Mais aussi profonde soit cette faute, P. Ricoeur persiste à croire en l'innocence primordiale de l'homme et, de là, en de possibles ressources de régénération de l'humanité. Ainsi, l'homme capable d'accomplir l'extrême du mal serait aussi l'homme capable de mémoire, d'aveu et de pardon. C'est cet optimisme qui permet au philosophe de découpler la faute et son auteur, l'agent et l'acte. Lorsque surgit le pardon, quelle que soit la disparité verticale entre hauteur du pardon et abîme de la faute, une dimension, horizontale celle-là, voit le jour et proclame : "Tu vaux mieux que tes actes"⁵. Ce qui rend le "soi" capable de l'esprit de pardon, c'est la dimension d'altérité présente au cœur même de son être, grâce à laquelle il peut s'atteindre comme un autre (dans la réflexion, dans le récit), réaliser que l'autre est comme lui un être souffrant et agissant, et que chaque agent est le patient de l'autre. Conscience de la réversibilité des rôles et sollicitude sous-tendent donc le processus de pardon. Le détour de l'éthique par la narration implique le passage du "soi" par une sorte de mémoire du mal subi, puis, par un "choix entre les multiples propositions de justesse éthique" avant de parvenir au pardon. Dans cette mémoire est logée la quête de reconstruction d'une identité qui a été brisée. La reconnaissance des blessures par l'offensant est cette forme de considération qui restaure l'estime de soi. Ainsi, ce "déliant" mutuel, qui contraste avec le déni, inaugure-t-il un avenir, un "désormais tout autrement".

1. V. Jankélévitch, *Le pardon*, Aubier, Montaigne, 1967, p.69 et svtes.

2. V. Jankélévitch, *L'imprescriptible*, Paris, Seuil, 1986, p.50.

3. J. Derrida, *Foi et savoir, Le siècle et le pardon*, Essais, Points Seuil, 2000, p.103 et svtes.

4. P. Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, Essais points, 1990, p.186 et svtes.

5. P. Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, L'ordre philosophique, 2000, p.642.

Les incertitudes du pardon

Olivier ABEL
professeur de philosophie éthique
Faculté protestante de Paris

Le pardon est une chose ordinaire et difficile - mais il y a beaucoup de choses quotidiennes dont nous fuyons la difficulté, préférant l'idée de choses si sublimes, si impossibles, qu'il devient facile d'y renoncer. Quotidiennement pourtant, il arrive à peu près à tout le monde de dire "pardon" comme on dit merci ou bonjour ; et chacun sait spontanément si l'autre est "gonflé" ou s'il est sincère. Il serait donc déraisonnable de laisser la question du pardon seulement à des gens bizarres, à des esprits religieux. Ceux d'ailleurs qui idéalisent le pardon ne le pratiquent pas forcément, et d'autres, qui détestent cette notion, ont pu pardonner, ou même demander pardon.

Jusque dans certaines situations pas du tout ordinaires, à la limite de l'horreur, le pardon peut introduire la possibilité de revenir au monde ordinaire, de rétablir la possibilité d'une conversation où justement l'on puisse dire merci et pardon, où ces mots aient encore un sens. Qu'est-ce que rétablir un monde où l'on puisse présenter ses excuses ? Quelle est cette parole qui brise la loi du silence où le malheur continue sans surprise ? Mais quelle est cette parole qui rompt l'inflation de paroles creuses, d'accusations et de menaces d'autant plus grosses qu'elles ne portent plus ?

Le pardon a donc à voir avec le monde ordinaire. Cependant le pardon est une chose délicate et incertaine. C'est que l'on croit trop que les choses sont soit conditionnées au point d'en être automatiques, soit inconditionnées mais alors quasi-magiques. En fait, quand toutes les conditions du pardon sont réunies, cela ne marche pas encore automatiquement ; cependant lorsqu'elles ne sont pas du tout réunies, cela a peu de chance de marcher. Les incertitudes du pardon se logent dans cet écart.

Du côté des conditions qu'il faudrait réunir, il faut qu'il soit demandé ou accordé par des personnes appropriées et dans des circonstances appropriées. Par exemple on ne peut pardonner que ce qu'on pourrait punir, ou bien on ne peut pas se pardonner à soi-même, dans la mesure où l'on ne peut pas se voir soi-même vraiment autrement. Ou bien on ne saurait pardonner à celui qui n'a pas reconnu son tort, de même que celui qui

pardonne doit être celui qui a subi le tort. Plus généralement le pardon demandé n'est pas forcément un pardon obtenu, et le pardon donné n'est pas forcément un pardon reçu. Cet écart même est essentiel au pardon, si celui-ci n'est pas une réaction conditionnée, mais au contraire cette chose troublante, jamais assurée, qui fait bifurquer la suite attendue des représailles.



Quand on aurait réuni toutes les conditions "morales" d'un juste pardon, rien n'est encore assuré, car l'autre peut refuser non seulement le pardon que je lui demande mais aussi celui que je lui offre, et discuter chacune des conditions que j'ai pu considérer comme réunies. Si je veux que la parole du pardon demandé trouve le bon zig-zag entre ces conditions, je dois manifester dans ma manière de parler à mon interlocuteur que je sais qu'il peut me le refuser. Je dois notamment manifester un sentiment sincère, avoir tout fait pour réparer l'irréparable, montré que je réalise ce que j'ai fait - et je dois faire en sorte que ce que je dis et ce que je fais désormais reste pardonnable, et que la coexistence sera désormais possible. Mais là encore, rien n'est acquis, rien n'est certain, parce que cela dépend de ce que l'autre fera de ce que je lui dis.

C'est le tragique du pardon, et son dilemme, que le plus souvent il n'y a besoin de pardon que parce que les interlocuteurs ne s'entendent pas sur le tort en question. Le malheur c'est justement qu'il n'est pas communicable, et qu'il y a une disproportion irrémédiable entre celui qui a subi le tort et celui qui l'a commis. N'est-on pas alors condamné au différend, c'est-à-dire à l'impossibilité de définir ensemble le langage dans lequel le tort sera formulé ? Il y a certainement des cas où il vaut mieux pour tout le monde ne pas demander pardon ni offrir son pardon, même si l'on croit que toutes les conditions sont réunies. Entre autres parce qu'on ne peut pas rouvrir la mémoire quand on

veut ni n'importe comment, c'est le thème de l'abus de mémoire, jamais éloigné de celui de l'abus de l'oubli, et le pardon travaille entre ces deux gouffres. Comment rompre avec le ressentiment sans tomber dans l'amnésie, et comment rompre avec l'amnésie sans tomber dans le ressentiment ?

Mais cette incertitude n'est pas une raison pour croiser les bras, attendre

que le pardon tombe du ciel. Au contraire, travailler à réunir les conditions, c'est "se bouger". Et puis il peut y avoir des pardons sans que les conditions aient toutes été réunies : ce n'est pas très moral, mais il suffit parfois de quelques-unes des conditions pour que la scène soit réussie. C'est justement que le pardon oblige les uns et les autres à un bougé, à un mouvement par lequel on va se soumettre à des règles aux-

quelles nul ne peut être forcé, ou par lequel on adapte des règles à une situation particulière presque en réinventant la règle. La condition de ce bougé, c'est que personne ne puisse prendre définitivement, de manière immobile en quelque sorte, la place du sujet pardonnant, sans quoi le pardon est bloqué, et ne déplie pas son délicat et imprévisible zigzag.

Don, pardon et réparation¹

Claude SERON, Association "Parole d'Enfants"

La douleur invisible en héritage

Dans notre travail de consultation, nous rencontrons de nombreuses personnes qui éprouvent le besoin de vomir tout ce qui a été empoisonné dans le lien avec leurs proches, leurs parents, leurs grands-parents, qui les blâmaient, les humiliaient ou ne leur accordaient pas la protection dont ils avaient besoin quand ils étaient petits et vulnérables. Et lorsque ces personnes n'arrivent pas à faire sortir toute cette colère qui continue à exercer une action corrosive à l'intérieur d'elles-mêmes, il n'est pas rare qu'un de leurs enfants, particulièrement sensible à la souffrance de sa maman ou de son papa, serve d'éponge qui aspire ce venin et l'extériorise à travers des comportements inquiétants (passage à l'acte violent, comportements auto-mutilatoires ou suicidaires, troubles somatiques,...). Comme l'explique Edith Tilmans², quand notre estomac est trop congestionné, nos enfants l'expriment à leur manière. Ils portent la souffrance non visible hors du champ visuel de leurs parents et sont dans l'agir pour apaiser leurs peurs [question : les peurs de qui ? de leurs parents ou d'eux-mêmes ?].

L'inaccessible dignité

De nombreux enfants portent les stigmates de la honte : ils appartiennent à une famille pauvre, ne portent pas le même nom que leurs frères et sœurs, vont voir leur père en prison ou à l'hôpital psychiatrique, sont renvoyés au fond de la classe parce qu'ils rencontrent des problèmes d'apprentissage, vont faire les courses en demandant crédit, à moins que ce ne soit à l'Armée du Salut ou aux Restos du Cœur. Personne ne peut

entendre ce qu'ils vivent et ils sont tellement sensibles à la vulnérabilité de leurs parents qu'il est hors de question qu'ils se révoltent. Ils finissent par intérioriser la honte de leurs parents qui vient se surajouter à la leur.

D'autres sont soumis aux variations d'humeur fréquentes de parents aux prises avec de graves pathologies mentales ; ou ceux-ci abusent de leur loyauté en les confrontant à une méfiance chronique. Certains s'interdisent de grandir et de s'émanciper pour ne pas mettre en péril la fragilité narcissique d'un parent, lui-même très carencé. Un autre encore est pris au piège des rancœurs interminables qui opposent ses parents ; s'il veut conserver l'affection de sa mère, il se sent obligé de trahir son père.

Bref, une grande partie des souffrances des enfants est liée à ce qu'ils portent dans les valises transmises par leurs parents ; il en va de même pour ceux-ci par rapport aux générations précédentes. Est-il possible de se délester du poids de ces héritages, de rendre son tablier ou de remettre les compteurs à zéro ?

Bien entendu, il n'existe pas de réponse générale. Dès lors, nous allons opérer quelques distinctions qui nous permettront d'approcher la question du pardon.

Obtenir la reconnaissance des préjudices subis

Ivan Boszormenyi-Nagy, psychiatre américain d'origine hongroise, distingue deux formes d'injustice :
- L'injustice "distributive" liée au destin, à la distribution des cartes. "Pourquoi suis-je né avec un handicap ?",



Sculpture de terre, Sculpture de mots
Myriam KAHN

"Pourquoi ai-je été victime d'un accident de la route ?". Tout le monde n'a pas que des as, des rois et des dames dans son jeu. Et pourtant, il faut se débrouiller quotidiennement avec des éléments de réalité "objective" pour faire face à l'adversité et survivre.

- L'injustice "rétributive" est celle commise dans le cadre d'une relation entre deux ou plusieurs personnes. Chacun d'entre nous a grandi en subissant des injustices ; cela fait partie de la condition humaine. L'impact principal de l'injustice est l'empreinte laissée sur la confiance en soi et dans les autres. Cette atteinte à la confiance va handicaper le développement harmonieux de l'enfant et devenir un ingrédient actif de ses difficultés récurrentes.

Ces deux types d'injustice peuvent être à la source de la "légitimité destructive", c'est-à-dire le droit à la destruction de soi et des autres que s'arroge la personne qui a trop souffert d'injustices. Elle s'accorde ainsi un droit à la vengeance, un droit de revanche ou de compensation qu'elle exerce le plus

souvent à l'encontre d'individus qui n'ont rien à voir avec ceux qui lui ont causé des préjudices.

Si l'on prend l'exemple d'un toxicomane qui met tous les jours sa vie en péril, harcèle son entourage et fait des casses pour obtenir l'argent dont il a besoin pour acquérir sa dose, la première fonction du produit qu'il consomme est d'anesthésier la douleur qu'il porte en lui et qui, habituellement, n'a jamais été reconnue par personne. Grâce au produit, le toxicomane maîtrise sa rage, sa colère et soulage ses sentiments dépressifs. Comme le produit a un effet auto-thérapeutique - de courte durée mais c'est déjà ça ! - il est rarement motivé à participer à une thérapie qui vise à le priver de son "médicament".

Vu ce manque de motivation du patient lui-même, les cliniciens d'orientation systémique ont pensé inclure les parents dans le traitement. Leur inconfort, voire même leur calvaire quotidien, leurs sentiments de désespoir ou de culpabilité peuvent constituer un levier porteur de changement pour eux et le patient lui-même. L'idée est de créer un espace de parole différent d'un confessionnal ou d'un tribunal où les parents peuvent s'interroger sur leurs erreurs, ainsi que sur les choix qui se sont avérés préjudiciables au bon développement de leur enfant. Rarement un père qui s'investit 80 heures par semaine dans son travail pour offrir un maximum de confort aux membres de sa famille (et probablement aussi pour se réparer d'anciennes blessures), le fait avec l'idée de leur nuire. Mais au-delà de ce qui est communément admis, est-il d'accord de réfléchir aux enjeux de ses choix, à leurs conséquences, au prix à payer par ses enfants et son conjoint ou préfère-t-il rejeter la responsabilité de la déchéance de son fils sur les méthodes éducatives trop laxistes de son épouse, sur l'influence des mauvaises fréquentations, sur le système scolaire décadent ou sur la justice qui ne fait pas son travail ?

Le rôle du psy n'est pas celui d'un nouveau moralisateur qui doit dire ce qui est juste et bon. Ce n'est pas non plus son rôle de blâmer, juger ou absoudre. Mais s'il peut accompagner les parents dans un cheminement leur permettant de réintroduire du sens et de la complexité dans l'histoire de la famille et la souffrance ensevelie du fils, d'autres portes pourront s'ouvrir. Le but est d'amener les parents à reconnaître la douleur de leur fils, la légitimer en fonction des circonstances difficiles traversées, d'exprimer des regrets par rapport au fait qu'ils sont passés à côté de certains de ses besoins essentiels et enfin de s'inscrire dans un processus de réparation : "Que pouvons-nous faire pour que ça change, pour être plus adéquats ?" Un tel processus de responsabilisation est une autorisation au fils à

l'égard de ses parents. S'il y arrive, il n'a plus besoin de son symptôme pour attaquer ses parents, les culpabiliser, nuire à leur réputation ou leur estime d'eux-mêmes à travers les dégâts qu'il provoque (Stefano Cirillo) ³.

Dans notre pratique de généralistes, nous ne prôtons pas la demande de pardon mais l'actualisation de processus autocritiques qui permettent la reconnaissance de la souffrance et la contribution de chacun à un mieux-vivre. Ainsi créons-nous des opportunités pour que les comportements des uns et des autres puissent être ré-humanisés en lieu et place d'être diabolisés.

Et dans les cas de sévices graves ?

A l'association "Parole d'Enfants", nous travaillons avec des enfants, des adolescents victimes d'incestes. Nous effectuons également le suivi thérapeutique de la fratrie, du parent non agresseur et de l'agresseur, s'il accepte d'entrer dans un processus de reconnaissance des faits, de sa responsabilité et des conséquences de ses actes sur la victime et le reste de la famille. Dans ces situations délicates, il est fréquent que la question du pardon se pose ouvertement. Des mères, habitées par des sentiments ambivalents et confus (culpabilité, dépendance affective et financière vis-à-vis de leur conjoint, soucis à l'égard des enfants qui réclament leur père) nous posent la question : "Est-ce que je dois lui pardonner ?"

Certaines victimes nous pressent de plaider pour un rapprochement avec leur agresseur auprès du juge des enfants ou du conseiller de l'Aide à la Jeunesse (autorité administrative qui organise les mesures d'aide volontaires ou consentuelles dans les situations de mineurs en difficulté ou en danger). Ces victimes disent avoir déjà pardonné et souhaitent la reprise de la vie en famille.

De nouveau, la réponse est loin d'être univoque. D'abord, on pourrait se demander "Qui sommes-nous pour autoriser ou interdire ou même nous ériger en tiers face à cette question complexe du pardon ?" Pourtant il y va de notre responsabilité de poser des balises et d'être au premier rang des personnes concernées par la prise en compte des besoins des enfants, par leur protection et ce qui est nécessaire à leur reconstruction.

Quand l'enfant se montre empressé de pardonner à son père incestueux, au service de qui se mobilise-t-il ? Est-il toujours sous l'emprise de celui-ci et se fait-il le porte-parole de son souhait ? Est-il particulièrement sensible au désarroi de sa mère, et de ses frères et sœurs ? A-t-il besoin de liquider sa culpabilité en reconstruisant ce qu'il a le sentiment d'avoir détruit au moment de son dévoilement ? Comment prendre en compte sa parole, trop souvent niée, sans se laisser guider vers des solutions

qui s'avèreraient préjudiciables à son bon développement ?

Pour retrouver le pseudo-équilibre familial antérieur, certaines mères désemparées souhaitent pardonner rapidement à l'abuseur. Cela vient souvent en réponse à une forme d'amendement de leur conjoint qui pleure sur son sort parce qu'il a à subir les conséquences pénales de ses actes. Ce pardon que la mère accorde aussitôt à l'auteur des agressions sexuelles subies par sa fille correspond généralement à une forme de déni ou de minimisation qui fait obstacle au processus de guérison. L'enfant peut en déduire une fois de plus qu'il passe en dernier dans les préoccupations de ses parents.

Il est fréquent que l'auteur qui reconnaît les faits s'empresse également de demander pardon à sa victime. C'est une démarche que nous n'encourageons pas, et ceci pour plusieurs raisons. Une telle demande sert souvent à se soulager de sa propre culpabilité, tourner vite la page et oublier les séquelles chez l'enfant ou l'adolescent. De nouveau, la responsabilité de pardonner est mise sur la victime ; ce qui est souvent vécu comme une pression supplémentaire sur les épaules de l'enfant. Si elle n'est pas prête à pardonner, ne s'expose-t-elle pas à d'autres réactions de blâme et de culpabilisation ?

Par contre, nous encourageons les agresseurs sexuels à reconnaître les faits, leur responsabilité consciente dans ceux-ci, l'impact sur leur(s) victime(s) et le fait qu'ils ont un problème à traiter à ce niveau-là. Ils ont également à assumer les conséquences de leurs actes :

- quitter le domicile familial pour éviter que ce ne soit l'enfant qui soit placé en foyer ;
- se soumettre au fait que c'est la victime qui décidera du degré de rapprochement qu'elle sera en mesure de supporter avec son père ;
- accepter qu'en brisant l'échelle hiérarchique dans la famille, son autorité a été discréditée ; peut-être pour longtemps ;
- poser des actes concrets pour assurer une réparation objective (y compris financière) des séquelles subies par la victime.

Au cours du cheminement thérapeutique de l'auteur, quand celui-ci se responsabilise authentiquement de ce qu'il a fait, il vient un moment où il éprouve le besoin de reconnaître les torts causés, de s'excuser et d'exprimer des regrets. Cela fait généralement du bien à l'enfant, mais nous veillons à ce qu'il ne soit pas contraint d'accepter ces excuses et encore moins d'accorder son pardon.

Pardoner, c'est quoi ?

Dans le contexte que nous présen-

tons ici, nous voyons d'abord le pardon comme une démarche personnelle où la personne blessée arrive à ne plus se laisser atteindre, affecter par ce que son agresseur a provoqué en elle. "Tu m'as agressé, tu m'as causé beaucoup de tort mais j'ai réussi à assumer mes blessures et je ne me sens plus affecté par ta présence, par ton regard".

Pardoner, c'est être capable d'investir autre chose que la rancœur et ainsi se libérer de son besoin de vengeance qui pompait énormément d'énergie. "Si j'ai pardonné, j'ai effacé l'ardoise, j'ai remis les comptes à zéro". Ou autrement dit "Je ne suis plus squatté par mon agresseur, je me suis libéré des sentiments et des pensées intrusives qui empoisonnaient mon existence". Le pardon est au service de celui qui l'accorde ; c'est un moyen parmi d'autres pour échapper au contrôle de celui qui a causé préjudice.

Mais pardonner ne veut pas dire excuser, ni cautionner. C'est évacuer le morceau de fer rouillé - dont je parlais plus haut - et qui continuait à oxyder de l'intérieur. C'est prendre congé de sa souffrance ou accepter sa compagnie, abandonner ses symptômes, reprendre contrôle sur sa vie et redéfinir ses relations de manière à ce qu'elles soient plus nourrissantes pour qu'elles puissent faire contrepoids à la douleur résiduelle. Comme le dit Alain Perron⁴: "Tu écris le livre de ta vie. Ton agression et ses conséquences sont l'un des chapitres. Même si tu arraches les pages, elles ont été écrites. Mais tu écris d'autres chapitres qui t'éloignent de ce vécu douloureux".

Faire tout ce travail personnel présente différents avantages :

- retrouver une paix intérieure liée à l'actualisation de ressources qui renforcent la confiance en soi ;
- diminuer le risque de se structurer dans une position de victime qui refuse toute exigence de développement parce qu'elle reste en attente d'une réparation qui ne vient jamais ;
- échapper au piège de l'identification à l'agresseur grâce à ce parcours restructeur qui permet d'échapper à son emprise. Le risque de reproduction des mauvais traitements ou de la négligence grave s'en trouve ainsi fortement diminué.

1. "Don, pardon et réparation" est le titre du congrès que l'Association "Parole d'Enfants" organise à l'UNESCO de Paris, les 25 et 26 novembre 2004.

2. Edith Tilmans est psychologue au Centre de guidance "Chapelle aux champs" à Bruxelles.

3. Stefano Cirillo est clinicien au Centre pour enfants maltraités de Milan.

4. Alain Perron est responsable du Programme d'Etudes et de Traitements des Abus Sexuels à Trois-Rivières (Québec).

De la fonction nécessaire du pardon

Jean-Louis KEMPENEERS, neuropsychiatre

Il est paradoxal pour un psychothérapeute d'aborder le thème du pardon, tant cette notion est éloignée de l'esprit dans lequel s'instaure sa démarche thérapeutique, où priment les règles d'objectivité scientifique, de neutralité bienveillante, d'absence de jugement de valeur. Qu'il le veuille ou non cependant, le thérapeute est souvent investi d'une autorité morale, transférentielle dans la relation thérapeutique, ou sociale, dans ce monde renverseur d'absolus, qui finit pourtant par rechercher sans cesse de nouveaux précepteurs et éditeurs de règles et références. A son corps défendant (parfois), le monde psy est sollicité à juger nos comportements, tant en termes de normes d'aptitude au bonheur, que d'efficacité sociale.

Il ne nous semble pas utile de dissiper une nouvelle fois sur l'illusion qu'il y a d'espérer remplacer les règles morales d'hier par une sorte de code d'hygiène psychologique garant de bien-être pour tous. La multiplicité des théories psychologiques parle d'elle-même. Choisissons plutôt de relever ce besoin, cette soif, d'un jugement, d'une justification externe (d'un pardon ?) si universellement répandue. Dans sa course au primat de l'individu sur le groupe, l'homme semble regretter la perte de l'autorité directive. "Ni Dieu, ni maître" est donc un idéal si lourd à porter ? La mort du Père ne laisserait donc qu'un goût de deuil ?

La notion de pardon est indissociable en effet de la notion d'autorité arbitraire. Elle est le fait du prince sur ses sujets. Les premières sociétés hiérarchisées, élevant à leur tête le plus puissant d'entre eux, ont concentré en ses mains un pouvoir discrétionnaire sur tous les membres du groupe, comme le Pater Familias sur sa famille. Les règles sociales se résument alors au difficile exercice de plaire au puissant, de devenir ses desiderata, ou de revenir en grâces face à son déplaisir. En religion, les dieux de l'Olympe illustrent à la caricature ces relations subtiles du favori d'un jour, déchu le lendemain, et du ballet des intercesseurs ou conseillers, lorgnant le bon plaisir changeant des maîtres de ses jours.

Le chemin est long vers une société du Droit. Du code d'Hammourabi, et des Tables de la Loi de Moïse, à la proclamation des Droits de l'Homme s'est

construit pas à pas un rempart face à l'arbitraire du pouvoir et aux aléas de son bon vouloir. Loi Divine ou Droit Naturel, ou lois juridiques, solutions temporaires au consensus social, issues de rapports de force momentanés, là n'est pas notre propos. Mais pour s'offrir ces certitudes de Justice, l'individu triomphant face à la toute puissance des dieux ou de l'Etat abandonne en chemin la subtilité réchauffante de la relation au Père. L'homme est seul, justiciable de ses fautes, soumis à la rigidité du Droit, ou aux exigences de sa Conscience. Car la Justice est (idéalement) aveugle aux suppliques ou séductions, et soupèse nos actes en toute rigueur. La grâce présidentielle est un résidu d'un autre âge. Les "circonstances atténuantes" elles-mêmes s'appliquent théoriquement à tous également. Il n'y a plus, devant la règle, de marchandage possible.

Ainsi s'écarte-t-on d'un cadre de relations que la psychologie des profondeurs dirait névrotisées, qui manipulent subtilement les rapports humains dans un chatolement inconstant de notions d'amour, de haine, de séduction, d'alliances momentanées, de triangulations multiples et de non-dits. Du point de vue de l'économie psychique, on entre dans un domaine beaucoup plus narcissique où la valeur de l'acte responsable remplace le plaisir (ou le déplaisir) relationnel, où le poids de la faute n'espère plus le pardon gratuit de l'autre déçu, mais devient culpabilité intériorisée, et ressassement du remords...

L'exemple des Eglises réformées nous vient à l'esprit. Dans le grand mouvement individualiste et libéral de la bourgeoisie émergente à la Renaissance, il fut proposé de se débarrasser non seulement de la tutelle de la hiérarchie cléricale qui encombre le chemin entre Dieu et l'homme, mais aussi de tous ces intercesseurs, prêtres en confession et Saints à qui l'on confie ses prières, convoyeurs vers le Très Haut de nos demandes et de nos plaintes. Voilà l'homme seul face à son Dieu, mais incertain devant l'ampleur de ses fautes et du pardon qui le libérerait du poids de sa conscience. La légèreté latine et ses emportements en contraste à la rigueur responsable des gens du Nord ne seraient-ils pas la conséquence de ces choix divergents ?

Il faut insister, je crois, dans ce glis-

sement libérateur, sur l'importance grandissante de la notion d'individu, libre mais seul responsable de lui-même. Si cette notion nous semble si évidente, atome princeps du tissu social, elle ne le fut pourtant pas de tout temps, et ne l'est pas partout. Il n'y a guère encore, à la grande guerre, on envoyait à la boucherie les fils de la patrie, qui se résumaient à chaque bataille en communiqués statistiques. Et le primat du groupe, ou de la famille à prolonger, reste la règle dans beaucoup de contrées. Et au fond, pour ce qui est du concept, la science ne semble pas le concevoir d'une façon aussi absolue que nous l'impose la culture actuelle. L'individu ne peut-il pas autant être perçu comme un amas de cellules plus ou moins autonomes en fonction des espèces étudiées, ou le lieu de rivalité de l'expression de gènes plus ou moins égoïstes, avides de réplication ? La conscience de soi ne serait-elle pas qu'un instant de transit et de traitement partiel d'un paquet (package) d'information transmis, pour faire suivre, de générations ou de groupes humains momentanément définis vers les suivants ? Et si, comme certains le pensent, la vie biologique se définit essentiellement en termes d'interface et de communication structurant un milieu inhomogène, ce traitement d'informations transmises que serait la conscience individuelle (comme sur un serveur faisant partie d'un réseau plus large) résulterait essentiellement d'un choix, d'une sélection. Sur quel critère, si ce n'est celui du plaisir émotionnel dans la rencontre fortuite de ce qui vient d'ailleurs ? La part émotionnelle et affective de la conscience individuelle résumerait alors l'essentiel de l'individualité dans l'apport communicationnel de chaque entité humaine.

La part (l'essence ?) de nous-même qui vient de l'autre signifiant, et qui est tout sauf contractuel, nous donne donc signification dans l'échange, et nécessite ce jeu subtil d'amour, de haine, de tricherie, de déception et pardon, jeu injuste et partial, si loin pourtant du pacte assumé entre gens raisonnables, du primat de la justice et du droit qui régissent les rapports humains de nos sociétés démocratiques (sans en dénier bien sûr la nécessité). "Ce qui est juste", ne peut résumer l'interface affectif. Les tractations relationnelles, en particulier le pardon quand tout s'effiloche, restent incontournables, non comme huilage supplémentaire du fonctionnement social, mais parce qu'elles en sont le terrain nécessaire à l'émergence du Moi approprié. Le pardon, choix d'amour qui rétablit le contact au mépris du contrat, reconstruit l'autre dans la chaleur de l'intersubjectivité.

Culpabilité et pardon

Lytta BASSET, théologienne protestante
Propos recueillis par Bernadette Stassen

Une certaine violence faite à l'autre ou à nous-même trouve son origine dans une violence subie et refoulée.

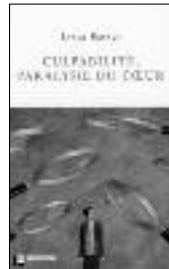
D'aucuns ne vont-ils pas jusqu'à attribuer la maladie à

une résistance intérieure, à une souffrance morale enfouie ?

Aller à sa rencontre, la revivre sans détour, pourraient nous permettre de la dépasser,

de restaurer une unité intérieure et une meilleure relation à l'autre.

Théologienne protestante, auteur de nombreux ouvrages où se croisent philosophie, psychologie et foi, Lytta Basset s'appuie sur les textes bibliques pour découvrir un chemin de libération, de pardon, pour et par l'homme d'aujourd'hui .



Dans votre livre "Culpabilité, paralysie du cœur" ¹, est-ce du pardon à soi-même qu'il est question ?

Non, je ne crois pas. Un monologue avec soi serait enfermement. Dans ce livre ainsi que dans "*Guérir du malheur*"², je parle de cette culpabilité inconsciente ou de ce sentiment de culpabilité omniprésent qui cloue, qui paralyse et qui est très répandu. Je parle de cette possibilité de se libérer de cette étouffante paralysie du cœur, le cœur étant pour les Hébreux l'organe de l'intelligence et de la volonté.

La libération de la culpabilité n'est-elle pas cependant une démarche personnelle ?

La culpabilité est un dysfonctionnement. Oui, c'est bel et bien autrui qui a commis une faute et m'a porté préjudice. Mais cette faute est obliérée, occultée, niée, amnésiée. Et ce qui reste, c'est ce que l'on prend soi-même sur les épaules sous forme de culpabilité. Seulement on ne le sait plus la plupart du temps. Il faut longtemps pour que les personnes les plus gravement paralysées par cette culpabilité découvrent qu'elles auraient bien des raisons d'être en colère contre les personnes qui les

ont blessées. La culpabilité ne doit donc pas être entendue ici comme le remords que je pourrais éprouver étant donné le mal que j'ai commis.

La colère que vous évoquez peut-elle ou doit-elle être un exutoire à cette culpabilité ? Est-elle thérapeutique ?

Complètement. La colère, que j'appelle "*Sainte colère*"³, est énergie de vie, combativité qui va me permettre de sortir de cet enfermement, celui qui fait dire "c'est ma faute" ou "je suis trop détruit pour entendre autre chose". Quand quelqu'un contacte sa colère en lui, c'est génial même si c'est au travers d'un rêve. Celui-ci révèle parfois ce qui permettra à l'individu de reprendre pied dans la vie. Il est preuve de vitalité et de capacité d'affronter l'autre (avec petit ou grand "a") pour que la relation soit possible de nouveau. Sans la relation avec l'autre (ou Autre), même si elle est conflictuelle, on meurt dans cet enfermement.

Comment faire entrer la dynamique du pardon dans cet espace de culpabilité ?

Dans "*Le pouvoir de pardonner*"⁴, il est question du pardon qu'on donne à l'autre. Pour en arriver là, je dois creuser sous ma culpabilité pour savoir ce qui fait que je me sens toujours coupable. Je trouverai sans doute une injustice, un traumatisme, une blessure, enfermés dans une sorte d'explication à ce qui est arrivé. L'enfant abusé ou battu, dans une vision idyllique de ses parents, va occulter le mal subi. Il est transformé en culpabilité. Adulte, cette personne continue à se comporter en chien battu. Mais si j'arrive à avoir accès à cette blessure et à réellement la nommer, à dire ma vérité, à repérer qui m'a fait ça, je commence à m'en différencier. Je mets fin à la confusion. L'offensant est désigné, les séquelles sont épinglées, le processus de culpabilité est démonté. A partir de là, et passé ce douloureux moment d'impuissance, de face-à-face avec la blessure, je peux revivre celle-ci sans être engloutie dedans, car je suis devenue adulte et dispose d'autres ressources aujourd'hui ; je peux enfin me positionner par rapport à ces gens qui m'ont détruite, abîmée, et ce, qu'ils soient morts ou vivants. Ensuite, c'est dans la joie de mon unité retrouvée que je vais librement et naturellement vers

la démarche de pardon. Pardonner, *ajienai* en grec, veut dire laisser aller. Il s'agira concrètement de lâcher cette histoire et ces personnes qui m'ont fait du tort. Sans cela le danger existe de rester dépendants de ces personnes par l'amertume, l'opposition et le ressentiment. L'enjeu de toute cette affaire est donc de me libérer. Le pardon n'est pas encore réconciliation. C'est seulement lâcher ce qui est nocif. Cette libération c'est, en quelque sorte, continuer son chemin, passer sur l'autre rive. On n'est pas dans la morale, mais dans l'identité. Si la réconciliation vient en plus, tant mieux.

Dans ce processus de libération ou de réparation, une parole qui nomme, prononcée en solitaire, est-elle suffisante ?

Précisons que le pardon ce n'est pas une réparation, mais un lâcher sans compensation.

Quant à la parole qui nomme le mal subi et son auteur, elle est absolument incontournable. Pour ce faire, puisque nous, les humains, ne pouvons pas nous passer de la relation, nous avons besoin d'être accueilli et soutenu par un autre être humain. Cela s'est pratiqué bien avant que la psychanalyse ne voit le jour ; Jésus le premier jouait ce rôle. Un tiers peut nous aider à faire ce récit. La vie nous donne de faire des rencontres de ces gens sans étiquettes dont le feeling permet le travail d'accouchement et d'accompagnement, que ce soit, par exemple, dans les prisons ou sur les lits d'hôpitaux. C'est là qu'un humain parle à un humain. Je suis persuadée qu'on accompagne les gens exactement jusqu'où on est allé soi-même. Un humain qui a fait ce chemin de libération profonde est prêt à accompagner quelqu'un dans sa profondeur et même dans ses abîmes. Jésus était de ces humains qui était allé loin dans cet abîme.

Alors le pardon ne viendrait plus d'en haut, de Dieu ?

L'esprit souffle où il veut et le texte biblique le dit. Mathieu écrit qu'après la guérison de l'homme paralysé, les gens qui étaient présents rendaient gloire à Dieu à cause de ce pouvoir qui avait été donné aux humains. Pas aux chrétiens, ni aux croyants, mais aux humains.

Ne pourrait-on imaginer un parallèle entre ce processus qui entraîne un "délogement" pour la personne et un nécessaire esprit de doute et de remise en question, hélas absent de nombre d'institutions dont l'institution religieuse ?

Le réflexe regrettable dans le domaine religieux comme dans bien d'autres domaines est l'auto-justification, le perfectionnisme, qui est de croire que l'on détient soi-même le savoir sur le bon comportement à adopter, sur le "politiquement correct". Cela dénote une fragilité contre laquelle on se bat.

Jésus voit la paralysie des hommes de loi, des gens bien-pensants qui sont des "morts-vivants". Là aussi, il y aurait un lâcher nécessaire. On est toujours dans la logique du pardon.

Quel péril guette celui qui ose le "lâcher" ?

L'homme risque d'être confronté à lui-même et donc à ses blessures et à l'absurde. La blessure, c'est la destruction de relation. Pour éviter la confrontation à sa fragilité, l'homme met en place l'auto-accusation, l'auto-justification, le jugement dernier et définitif sur autrui, et coupe ainsi la relation à l'autre. Le retour à la relation malgré le mal subi redonne sens à la vie. Chercher la relation malgré les conflits et les peurs, ne fut-ce que dans une demande d'accompagnement, c'est être encore dans une demande de sens.

1. Lytta Basset, *Culpabilité, paralysie du cœur*, Genève, Labor et fides, 2003.
2. Ibid., *Guérir du malheur*, Paris, Albin Michel, 1999.
3. Ibid., *Sainte colère*, Paris, Bayard, 2002.
4. Ibid., *Le pouvoir de pardonner*, Paris, Albin Michel, 1999.



SAINTE COLÈRE
Jacob, Job, Jésus
Lytta BASSET
Bayard, 24,31 €
Réf.: REL4176
Prix Rel.: 21,88 €

Des jugements motivés

Gerd ROSEWICK, juge au tribunal de première instance, Eupen

Au mois de septembre dernier, devant la cour d'assises de Liège, une dame accusée du meurtre de son fils toxicomane a été acquittée. Les faits de la cause ont été abondamment relatés par les médias. La lente descente aux enfers du jeune homme et le désespoir de sa mère qui en arrive à commettre l'irréparable pour mettre fin aux souffrances de son fils, autant qu'aux siennes.

L'accusée était en aveu et le procès n'a duré que trois jours. Après quelques heures de délibération, les douze jurés ont déclaré l'accusée non coupable de l'infanticide qui lui était imputé. A la sortie de la salle d'audience, un journaliste a commenté ce verdict, l'air un peu embarrassé, rappelant au public que cette décision constituera dorénavant la vérité judiciaire. Sophisme ou précaution oratoire, le public n'a pas été dupe. Les causes de justification retenues en faveur de l'accusée n'ont trompé personne : la vérité judiciaire exprimée par la cour d'assises n'est rien d'autre qu'une contrevérité faisant injure à l'intelligence.

Pourtant, cet acquittement n'est le résultat ni d'une erreur judiciaire, ni d'un vice de procédure qui aurait conduit à la nullité des poursuites. En réalité, les douze jurés désignés par tirage au sort ont exprimé, au nom d'une société qu'ils étaient censés représenter pendant la durée du procès, le pardon

qu'elle peut accorder à ceux de ses membres que la souffrance endurée dispense de toute rédemption pénale conditionnée par une nouvelle sanction. L'intime conviction du jury a été tenue en échec par sa compassion légitime.

L'affirmation judiciaire de l'innocence de l'accusée en dépit de ses propres aveux et des évidences, qu'elle ait suscité les applaudissements du public dans la salle d'audience ou l'indignation au dehors, n'est plus susceptible d'aucun recours ni d'aucune critique. Justice a été faite, en bien ou en mal, mais personne n'a dit le droit.

Dire le droit, c'eût été de dire pourquoi cette accusée était pardonnable d'avoir tué son fils, de dire pourquoi son geste désespéré ne méritait pas une nouvelle sanction pour rétablir l'ordre social. Mais notre code d'instruction criminelle est formel : "*La loi ne demande pas compte aux jurés des moyens par lesquels ils se sont convaincus*". En cour d'assises, la Justice a les yeux bandés et la bouche cousue. Pourtant, l'accusée dont c'était le procès, autant que le public qui a suivi ce qui a été qualifié de débat de société, pouvaient se prévaloir d'un intérêt légitime à connaître les motifs de la décision d'acquiescement.

Tous les jours, nos juridictions pénales ordinaires qui jugent des contraventions ou des délits les plus divers, au

nom de la même société, accordent elles aussi le pardon. Que ce soit par la suspension du prononcé de la condamnation qui n'est rien d'autre qu'une déclaration de culpabilité dépourvue de sanction, ou par le sursis à l'exécution des peines qui dispense le coupable de purger la peine qui lui est infligée, ou encore par le prononcé d'une peine de travail, par laquelle la justice tente de rétablir l'ordre social perturbé en proposant au justiciable de racheter sa faute par des services rendus à la communauté plutôt que par sa pénitence, ces différentes mesures témoignent d'une même clémence de la justice, disposée à pardonner les offenses faites à la loi pénale et à adoucir les châtements prévus par cette dernière.

Mais ce qui distingue fondamentalement les centaines de jugements prononcés quotidiennement par les tribunaux de police et correctionnels des déclarations du jury populaire, c'est que les juges professionnels sont contraints de motiver chacune de leurs décisions. Aucune condamnation, assortie ou non d'une sanction, ni aucun acquittement ou mesure de clémence au niveau de l'exécution de la peine, ne résistera au contrôle exercé par notre cour de cassation sur la légalité des décisions rendues par les juridictions ordinaires, si le juge a omis de dire les raisons de sa sévérité ou de son indulgence. Consacrée par notre Constitution, l'obligation de motivation des jugements participe également au droit à un procès équitable garanti par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

C'est grâce à la motivation d'une sentence que le justiciable peut comprendre et intégrer les normes légales ainsi que les valeurs sociales qui soutiennent la décision. Le cas échéant, elle lui permettra également de critiquer cette décision devant une instance supérieure.

Un autre mérite crucial de la motivation des jugements prononcés en audience publique, c'est de permettre à une population soucieuse de justice d'exercer une surveillance lucide sur l'institution investie du pouvoir de la rendre.

Il apparaît comme archaïque et dangereux dans une société démocratique qui se revendique de l'Etat de droit, qu'une juridiction d'exception, composée de citoyens ordinaires, dépourvus de toute formation juridique autant que d'expérience en matière judiciaire, mais chargée de juger les infractions les plus graves, soit dispensée d'exposer les raisons d'une décision qui conditionnera, plus que tout autre jugement en matière pénale, l'avenir de la personne jugée ainsi que l'idée que le public se forgera de la justice en général.

Si une large majorité des citoyens semble favorable au maintien de la cour d'assises parce que le bon sens de leurs semblables, tirés au sort, leur inspire plus de confiance que la formation adé-

quate des magistrats professionnels, il faudra alors que cette confiance s'étende à la capacité de ces mêmes citoyens, dont il est exigé qu'ils sachent lire et écrire, de dire le droit et par conséquent, de motiver leur verdict.

Liber scriptus proferetur

Christian WETTINCK, juge de paix à Grâce-Hollogne

Jour de colère, ce jour-là : le monde se réduira en cendres, comme l'attestent David et la Sibylle. Quel grand frisson, quand le juge sera là pour tout examiner sévèrement. La mort sera stupéfaite, et la nature, quand la créature resuscitera pour répondre devant celui qui juge. Quand le juge siègera, tout ce qui est célé apparaîtra, rien ne restera impuni.

Un livre sera montré, où est écrit comment et pour quoi le monde sera jugé.

Que pourrai-je dire alors, misérable de moi ? A quel avocat me confier, quant à grand' peine le juste s'en sortira ?

O Roi de terrible majesté, toi qui sauves par ta grâce ceux qui sont à sauver, sauve-moi.

O juste juge des châtements, accorde ta rémission avant le jour des comptes. Je gémis comme un coupable.

Les scansion apocalyptiques du Dies Irae, lointainement perçues sous ma pauvre traduction, furent modèle et justification pour les juges d'Europe, au temps où ils se représentaient à l'image du Tout-puissant¹. On se demande si elles ne sont pas toujours là, lovées dans le subconscient de certains.

Pourtant, selon les critères temporels d'aujourd'hui, ce juge furibond et omniscient dirigerait là un singulier et très irrégulier procès.

Zéro sur dix à Strasbourg. Rien ne trouve grâce en regard de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ni la présomption de culpabilité du péché originel. Ni l'arbitraire des délits. Ni l'arbitraire des peines dantesques et puérides de la vindicte suprême. Ni l'absence de défense. La vertu Justice est absente de cette fringale de punition. Grâce !

Certes, une opposition ou contradiction a de tout temps existé, manifestée déjà par le prophétique David lui-même. Son psaume 82 (81 selon les versions) représente le Grand Juge céleste visitant l'assemblée des juges

terrestres. Il dit à ceux-ci : "Jusqu'à quand jugerez-vous de travers en favorisant les coupables ? Soyez des juges pour le faible et l'orphelin, rendez justice au malheureux et à l'indigent; libérez le faible et le pauvre, délivrez-les des mains des coupables".

Et le psalmiste de constater et de prédire : "Mais ils ne savent pas, ils ne comprennent pas, ils se meuvent dans les ténèbres, et toutes les assises de la terre sont ébranlées. Je le déclare, vous êtes des dieux, vous êtes tous des fils du Très-Haut, pourtant vous mourrez comme les hommes, vous tomberez tous comme les princes"².

Ils ne comprennent pas. *Liber scriptus proferetur*. Le livre, ouvrage du Juge, produit par Lui pour la cause, est inintelligible à la créature.

Des délits et des peines

Comme le feu avait dû être dérobé aux dieux, le liber scriptus doit être soustrait à la transcendance, ramené dans l'immanent pour y être laïcisé, civilisé. Ce sera l'affaire de Thomas Hume³ puis, Montesquieu et Helvétius aidant, le haut fait d'un cercle de jeunes contestataires milanais exprimé par la plume sincère, indignée et un peu désordonnée du marquis Cesare Beccaria.

*Dei delitti e delle pene*⁴: quatre-vingts pages imprimées sans nom d'auteur à Livourne en 1764. L'opuscule rassemble tout le mal qu'il y a à dire contre le modèle de justice du Dies Irae.

C'est bien de langage, d'écriture, de livre qu'il s'agit.

Si l'interprétation des lois est un mal, il est évident qu'en est un autre leur obscurité, qui oblige à l'interprétation, et que le pire des maux est là où les lois sont écrites dans une langue qu'ignore le peuple, plongé dans la dépendance des quelques-uns qui la comprennent, incapable de prévoir ce qu'il adviendra de la liberté, la sienne et celle de ses membres. (...)

Sans l'écriture, aucune société n'atteint la forme stable de gouvernement dans laquelle la force est l'effet du tout et non de parties et dans laquelle les lois, inaltérables sinon par la volonté générale, ne se corrompent pas à travers la foule des intérêts particuliers. (...)

Combien est utile l'imprimerie⁵ (...) Là est la cause par laquelle nous voyons en Europe diminuer l'atrocité des délits qui faisaient gémir nos pères, tour à tour tyrans et esclaves. Qui connaît l'histoire d'il y a deux ou trois siècles, et la nôtre, peut voir que du sein du luxe et de la mollesse sont nées les plus douces vertus, l'humanité, la bienveillance, la tolérance envers les erreurs humaines. Il verra quels furent les effets de ce que l'on appelle à tort les antiques simplicité et bonne foi : l'humanité gémissant sous l'implacable superstition, l'avarice et l'ambition de quelques-uns teignant de sang humain les coffres d'or et les trônes des rois, les trahisons cachées et les massacres publics, les ministres de la vérité évangélique poissant de sang ces mains qui chaque jour touchaient le Dieu de mansuétude, cela n'est pas l'œuvre de notre siècle des Lumières, que d'aucuns disent corrompu.⁶

"Cette autre sorte de justice qui est émanée de Dieu et a rapport aux peines et récompenses de la vie à venir, je n'en traite pas non plus⁷". Voilà le décrochage, un décrochage immédiat accompagné par les précautions oratoires des philosophes, usuelles en ce temps où, si l'on brûlait moins d'humains, on brûlait toujours les livres et on embastillaient leurs auteurs⁸.

Était-ce vraiment prudence que d'écrire ce que voici ?

J'ai omis un genre de délit qui a couvert l'Europe de sang humain et qui a dressé ces funestes monceaux où les corps humains vivants servaient d'aliment aux flammes, quand c'était joyeux spectacle et réjouissante harmonie, pour la multitude aveugle, d'écouter les sourds et confus gémissements de misérables sortant des tourbillons de fumée noire, fumée de membres humains, parmi le craquement des os carbonisés et la friture des viscères encore palpitants.⁹

Où placer le crime, et le criminel ? Nulle part, et voyez combien il m'en coûte. J'abandonne au feu sa part atroce. "Je ne parle que des délits qui émanent de la nature humaine et du pacte social, et non des péchés, dont les peines, même temporelles, doivent se régler avec d'autres principes que ceux d'une philosophie limitée". *Dies irae, dies illa*.

Le paragraphe pénultième, juste avant la conclusion, s'intitule *Des grâces*, pour en dire qu'elles disparaîtront

sous une législation parfaitement juste où les peines seront douces et la méthode de juger régulière et prompte. *Heureuse la nation qui les tiendra pour funestes !*

Le *Rex tremendae maiestatis qui salvandos salvat gratis*, le juge qu'il faut circonvénir avant son jugement, est ici renvoyé à son domaine, que le lecteur peut juger funeste, atroce, mal réglé, déraisonnable et insupportable, comme celui d'une monarchie d'Ancien Régime.

La conclusion ? *Pour qu'une peine ne soit pas une violence perpétrée par un individu ou un groupe contre un citoyen privé, elle doit être essentiellement publique, prompte, nécessaire, la moindre possible selon les circonstances, proportionnée aux délits, dictée par les lois*¹⁰.

Vanité des mots

Le petit livre, nos Déclarations solennelles, nos Constitutions en reproduisent à présent la substance, reconnue comme supérieure aux lois humaines. Le scandale initial de sa parution n'a été dépassé que par sa fortune universelle. Nos lois s'efforcent de le respecter, non sans donner du travail aux juges constitutionnels¹¹.

Mais la foi de Beccaria dans la puissance des lois démocratiques et justes peut paraître candide à ceux qui savent que notre convention européenne du 4 novembre 1950 sort d'autres tourbillons de fumée noire identiques aux siens, fumée de membres humains; et qu'il a fallu plus de deux siècles de misères et d'horreurs pour que le sixième protocole du 28 avril 1983 abolisse la peine de mort parmi les États membres du Conseil de l'Europe et pour que la convention des Nations Unies du 10 décembre 1984 oblige les États à interdire et combattre la torture¹².

En Europe, en Italie, en Espagne, des administrations restent intitulées ministères de la Grâce et de la Justice. N'est-ce qu'un détail ?

Les violences, privées ou étatiques, liées à l'appétit insatiable de pouvoir et de profit, à la rage et au désespoir des exclus, aux fanatismes, à la peur, loin de disparaître avec le troisième millénaire, prospèrent avec les insécurités. L'état d'exception des "terrorismes" justifie actuellement la construction d'un nouvel ordre juridique et politique que certains qualifient d'impérial¹³. Un autre livre se construit, qui coexistera dans une contradiction constante avec celui des droits de l'homme¹⁴.

On revient aux ordures par le détecteur de mensonges ; les délateurs secrets et stipendiés sont désormais appelés témoins protégés ou repentis ; des têtes sont toujours mises à prix et l'on a torturé dans les prisons militaires de Bagdad, à Guantánamo Bay. On torture

et tue en bien d'autres lieux.

Est-ce ainsi que les hommes vivent ? Oui, et le combat continue. Contre l'horreur, contre l'insupportable. *Per la massima felicità divisa nel maggior numero*¹⁵.

1. "*Les juges sont des Dieux*." Ainsi s'exprimait le grand juriste Domat dans une harangue prononcée aux assises de l'année 1660. Comme pour convaincre les magistrats rassemblés qu'ils avaient bien entendu, il leur dit: "Vous êtes des Dieux". Et il précise sa pensée: "*La divinité se communique davantage dans la qualité du juge, qu'aucune autre, sans excepter le sacerdoce. Nous pouvons dire que la qualité du juge est bien plus propre à Dieu que celle de prêtre et qu'elle est aussi plus élevée qu'aucune autre dignité qui soit sur la terre*". Domat fonde cette doctrine de la magistrature de droit divin sur les paroles de l'Écriture. C'est son propre pouvoir, affirme Domat, que Dieu donne aux juges. La preuve ? Il leur donne le pouvoir de faire mourir. Fondés de pouvoir de Dieu sur terre, les juges "*doivent être considérés et respectés comme Dieu même, dans leurs jugements*". (Foulek Ringelheim, in *Les Pouvoirs du Judiciaire*, Labor, Bruxelles, 1989)

2. Ancien Testament, II, p. 101, Le Livre de Poche, 5147.

3. *De Cives et Leviathan* (1651). Hobbes a derrière lui la révolution anglaise. Dans l'Angleterre de l'*habeas corpus* où la torture judiciaire est inconnue, les contraintes sur la liberté de pensée sont moins étouffantes que dans l'Europe continentale catholique. Il introduit la hiérarchie ternaire entre (1) l'ordre divin, (2) la loi naturelle des valeurs fondamentales : l'égalité entre les hommes, leur liberté et la justice, et (3) les lois humaines, civiles, celles du Common-Wealth.

4. J'utilise le 9e tirage (2003) de l'édition d'Alberto Burgio parue en 1991 avec la préface de Stefano Rodotà dans la collection I Classici de l'*Universale Economica Feltrinelli*. Je renvoie aux paragraphes.

5. Elle permet la diffusion du "code sacré des lois" parmi le peuple.

6. § V. *Oscurità delle leggi*.

7. § II. *Diritto di punire*. Beccaria met d'abord en garde : il ne faut pas attacher au principe naturel de justice la portée d'une chose réelle. Il ne s'agit pas d'une force physique ou d'un être existant ; ce n'est qu'une simple façon de concevoir propre aux hommes, mais une conception qui influe infiniment sur le bonheur de chacun. Quant à la justice divine, *nemmeno intendo quell'altra sorta di giustizia*. Le verbe intendere en forme transitive est polysémique, allant d'entendre par l'ouïe ou par l'esprit (l'entendement, entendre raison), à vouloir ou pouvoir concevoir ou comprendre.

8. Pis encore est à craindre : le chevalier de la Barre, accusé de blasphème et sacrilège, fut exécuté à Amiens le premier juillet 1766. Voltaire rapporte qu'il eut la langue arrachée puis fut interrogé sous la torture. Louis XVI abolira celle-ci en 1780.

9. § XXXIX. *Di un genere particolare di delitti.*

10. § XLVII. *Conclusione.*

11. Voyez récemment en Belgique, l'arrêt n° 69 de la Cour d'arbitrage du 14 mai 2003 ; Marc Nihoul, *A propos de la précision requise pour définir une infraction en vertu du principe de légalité ou de prévisibilité du*

droit pénal ; Journal des tribunaux, 2004, p. 2. Marc Verdussen, *Contours et enjeux du droit constitutionnel pénal*, Bruylant, 1995.

12. La Belgique a introduit ces deux traités dans notre législation en 1998 et 1999.

13. Voir notamment I. Ramonet e.a. in *Le Monde diplomatique*, Jean-Claude Paye dans la série d'articles publiés dans le *Journal des Procès* depuis avril 2004.

14. Voir le commentaire du professeur George P. Fletcher sur les arrêts de la Cour suprême des Etats-Unis d'Amérique du 28 juin 2004 qui font droit aux recours de prisonniers de Guantánamo Bay, *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, n° 60, p. 841.

15. *Introduzione.*

L'usage politique du pardon

Valérie-Barbara ROSOUX
chercheur qualifié du FNRS, Université catholique de Louvain

En 1991, la préface d'un ouvrage dirigé par Olivier Abel débutait par un constat assez consensuel : "Le pardon n'est pas précisément une valeur à la mode". Et bien voilà qui est chose faite : oui, le pardon semble d'actualité. Depuis quelques années, cette notion tend à s'inscrire dans un contexte tout à fait différent de sa sphère d'origine. Elle semble se détacher progressivement du pardon accordé au repentir, dans le secret de la confession.

C'est sans doute Willy Brandt qui, le 7 décembre 1970, cristallise symboliquement cette nouvelle dimension du pardon. En visite officielle à Varsovie, le chancelier allemand s'agenouille devant le mémorial dédié aux héros et aux victimes du ghetto de Varsovie. Trois ans plus tard, devant la dalle du Yad Vashem à Jérusalem, il lit un psaume implorant le pardon divin. En 1990, c'est le président tchécoslovaque, Vaclav Havel, qui adresse des excuses officielles au président allemand concernant l'expulsion des Allemands des Sudètes. Depuis lors, les exemples n'ont cessé de se succéder : Lech Walesa présente des excuses au nom des Polonais qui ont causé des torts aux Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale ; Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'Etat français dans les rafles de Juifs de l'été 1942 ; Guy Verhofstadt demande pardon devant des milliers de Rwandais. Plus récemment, les présidents de la Croatie et de la Serbie-et-Montenegro échangent publiquement leurs "excuses" pour le "mal" que leurs pays se sont causé l'un à l'autre. Bref, le pardon envahit la sphère politique.

Le pardon comme grandeur politique ?

Il est cependant opportun de s'inter-

roger : le pardon est-il approprié au champ politique ? Pour Hannah Arendt et Paul Ricoeur, le pardon constitue une grandeur politique. Il est la seule démarche qui soit capable de rouvrir la mémoire sans pour autant susciter le ressentiment et le désir de vengeance. Son objectif n'est ni de nourrir une cicatrice incicatrisable, ni de gommer le souvenir. Il est de rompre à la fois la dette et l'oubli. Loin d'effacer le passé, le pardon intervient dans celui-ci. Il tente de le modifier en lui donnant une autre signification. Non pas en faisant, comme par magie, que ce qui est arrivé ne se soit pas produit. Mais en révélant d'autres avenir possibles du passé.

L'expérience tentée par l'Afrique du Sud il y a quelques années repose sur cette démarche. En mai 1995, le parlement sud-africain crée la Commission pour la vérité et la réconciliation (TRC) pour parvenir à la réconciliation par l'ubuntu (le pardon) et non par la vengeance. La TRC n'est pas un tribunal. Elle se contente d'encourager les aveux, de susciter les contritions, l'expression des victimes et le pardon. La recommandation d'amnistie ne constitue que l'une de ses fonctions, les trois autres relevant de la production d'un nouveau rapport au passé. L'objectif de la TRC est de permettre aux victimes de trouver une forme de reconnaissance et de réparation ; aux coupables de se défaire de leurs fardeaux et d'obtenir protection pour l'avenir.

L'exemple est édifiant. Notons toutefois qu'il n'a évidemment pas refermé la totalité des plaies issues du régime d'apartheid. La plupart des reproches adressés à la TRC concernent la procédure d'amnistie. Aucun repentir n'est exigé pour pouvoir y prétendre. Des aveux suffisent. Mais l'attitude provo-



catrice et l'arrogance de certains assassins ont réveillé la colère d'une partie de l'opinion publique noire. Il importe par ailleurs de rappeler une caractéristique essentielle du processus sud-africain : les faits sont relativement récents, coupables et victimes sont face à face. C'est donc sans attendre le passage d'une ou plusieurs générations que les représentants officiels ont tenté d'instaurer le dialogue. Cette caractéristique est rare. Les gestes officiels de contrition qui sont posés officiellement ne surviennent en général que longtemps après les faits. Souvent juste assez longtemps pour que leurs auteurs ne soient plus en vie. Cela explique que ces demandes de pardon soient parfois rejetées.

Limites d'un pardon collectif

Ainsi, en 1996, le président Ezer Weizman - premier chef d'Etat israélien à s'exprimer devant les chambres du parlement allemand - refuse le pardon au nom des victimes du nazisme : "En tant que président de l'Etat d'Israël, je peux porter leur deuil et évoquer leur mémoire, mais je ne peux pardonner en leur nom". La conception du pardon dans le rapport d'une collectivité à une autre, plutôt que dans un rapport de personne à personne, pose la question de la représentation à un double niveau. Ce sont des "représentants" qui demandent pardon pour des faits qu'ils n'ont pas commis eux-mêmes (1) et qui accordent

le pardon au nom de victimes qui se taisent à jamais (2).

(1) Le manque de repentir de la part des auteurs véritables des faits incriminés constitue le premier argument de taille contre la légitimité d'un pardon collectif. De fait, ne faut-il pas s'avouer coupable, sans réserves ni circonstances atténuantes, pour prétendre au pardon ? De quels méfaits Willy Brandt - dont l'attitude à l'égard des nazis ne peut être mise en cause - serait-il coupable ? En quoi Jacques Chirac - qui avait à peine 10 ans lors de la rafle du Vel' d'hiv - serait-il coupable ? Tous aujourd'hui s'accordent sur le fait que la culpabilité - comme l'innocence - ne peut être qu'individuelle. Une faute n'est pas transmissible d'une génération à l'autre. Il est tout à fait dénué de sens d'accuser moralement une communauté entière. Un gouvernement ou une nation ne sont jamais coupables de leur passé. On peut néanmoins concevoir qu'ils soient responsables de la manière dont ils gèrent, aujourd'hui, l'héritage de leur histoire.

(2) Le second grand obstacle à la notion de pardon collectif réside dans une certaine fidélité à l'égard des victimes. C'est dans cette optique que Vladimir Jankélévitch s'insurge avec véhémence contre l'idée même d'un pardon après l'horreur de la Shoah : "Libre à chacun de pardonner les offenses qu'il a personnellement reçues, s'il le juge bon. Mais celles des autres, de quel droit les pardonnerait-il?"

Au vu de ces arguments, il paraît difficile de plaider en faveur d'un pardon collectif. Cette conclusion n'implique aucunement la mise en cause de l'impact souvent positif des divers types de reconnaissance officielle. Il ne s'agit pas de les considérer avec cynisme, mais de les replacer dans le contexte qui est le leur. Pour cela, il est indispensable de distinguer les sphères privée et publique. Au point de vue strictement personnel, un pardon peut avoir lieu si la victime est animée d'un désir de compréhension de l'autre et si l'offenseur est capable d'un véritable repentir. Quant aux gestes symboliques tels que les déclarations de repentance ou les présentations d'excuses officielles, ils concernent davantage la question politique d'un rapprochement, plutôt que celle du pardon à proprement parler. Les positions adoptées par les tenants de la mémoire officielle sont loin d'être dictées par les seuls soucis de justice et de reconnaissance. Ancrées dans un contexte bien déterminé, elles résultent d'un calcul politique qui dépend directement des rapports de forces et des intérêts en jeu. Or, l'une des caractéristiques principales du pardon réside dans son caractère total et gratuit. La notion de "pardon négocié", voire "forcé", ne peut être qu'antinomique. N'est-il donc pas préférable de distinguer la réflexion

d'ordre moral et une éventuelle utilisation politique de celle-ci ?

1. O. ABEL (dir.), *Le pardon, briser la dette et l'oubli*, Paris, Autrement, 1991, p. 7.
2. Voir H. ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983 et P. RICOEUR, *Le Juste*, Paris, Seuil, 1995.

3. *Le Soir*, 17 janvier 1996.

4. K. JASPERS, *La culpabilité allemande*, Paris, Editions de Minuit, 1948, p. 75.

5. V. JANKELEVITCH, *L'imprescriptible*, Paris, Seuil, 1986, p. 55.

L'Eglise catholique peut-elle légitimement prêcher le pardon et la réconciliation au Rwanda ?

Léon SAUR, historien

Quand on évoque son éventuelle responsabilité dans le génocide des Juifs, l'Eglise peut se retrancher derrière le fait qu'il fut commis par un régime foncièrement hostile au christianisme.

Cet argument ne tient pas pour le génocide rwandais. De l'arrivée des Belges au génocide inclus, l'Eglise collabora en effet avec les différents pouvoirs politiques qui régirent tour à tour le pays.

Déjà très influente sous le mandat belge, l'institution ecclésiale fournit légitimation et cadre idéologique au Rwanda indépendant. De responsabilités dans la faillite totale du régime que fut le génocide, l'Eglise ne peut donc se prétendre exempte, elle qui - il y a trente ans - voyait dans le Rwanda un pays exemplaire et le réservoir d'évangélisateurs qui convertiraient toute l'Afrique à la vraie foi.

Durant tout le siècle passé, elle mena une politique d'alliances avec les pouvoirs en place, contribuant dans la poursuite constante de ses intérêts à renforcer le caractère ethniciant de la société.

Toute à l'approfondissement de ses relations avec le pouvoir issu de 1959 dans la perspective de l'établissement du "royaume chrétien" qu'elle appelait de ses vœux, l'Eglise "oublia" la misère des "féodaux" tutsi qui avaient dû fuir à l'étranger les nouveaux maîtres, hutu, de Kigali. Ce sont les enfants de ces proscrits qui rentrèrent les armes à la main en 1990. Désireux d'imposer le respect des prescriptions romaines en matière de contraception, l'épiscopat entrava la mise en place d'une vraie politique de planification des naissances dans un pays qui n'arrivait plus à nourrir ses trop nombreux enfants. Or, la surpopulation est l'une des causes du génocide. Etc..

Pendant la tragédie, l'épiscopat rwandais lança plusieurs appels à la fin des tueries, mais leur ambiguïté fit qu'ils pouvaient être compris comme des soutiens au gouvernement génocidaire.

Bref, il ne suffit pas de dire que l'Eglise n'a pas voulu le génocide pour qu'elle puisse se tenir quitte de toute responsabilité dans sa genèse et même dans son déroulement.

Aujourd'hui, les évêques catholiques rwandais commencent à concéder du bout des lèvres que des ecclésiastiques ont pu prêter la main au génocide, mais ils parlent de défaillances individuelles et de fidèles qui ont succombé au péché.

Pour la hiérarchie catholique, il est impensable de reconnaître qu'après septante ans de collaboration ininterrompue avec les différents pouvoirs, l'institution ecclésiale en tant que telle porte nécessairement une responsabilité dans ce qui est arrivé. En effet, au-delà du cas rwandais, c'est le cœur même de la représentation doctrinale et théologique que l'Eglise catholique a d'elle-même et de son rôle, qui est en jeu.

Pourtant, aussi longtemps que l'Eglise rwandaise n'aura pas demandé pardon pour ses propres fautes en tant que corps constitué, ses appels à la pratique du pardon et de la réconciliation souffriront d'un déficit de légitimité, car ils résonneront comme des tentatives d'occulter son propre rôle dans la genèse du génocide.



Le pardon au Rwanda dans l'après-génocide

Salomé VAN BILLOEN, licenciée en criminologie

"Je me rappelle en avril 1994, alors que je n'avais encore que 12 ans, avoir vu à la télévision des images insoutenables. Elles résonnent encore aujourd'hui en moi comme l'écho d'un lointain souvenir qui marque pour la vie. Je me rappelle avoir découvert la face la plus sombre de l'homme, celle qui agit machinalement sans réfléchir, celle qui fait qu'un homme devient le pantin de sa propre existence, une existence qui, du jour au lendemain, a pris un nouveau sens : tuer ! Un génocide se déroulait au Rwanda.

Je suis restée sans voix devant cette incompréhension, et dix ans plus tard, je m'y suis rendue. J'ai pensé naïvement que j'allais peut-être comprendre le sens de tels actes. J'ai imaginé aussi, sans doute plus raisonnablement, qu'il fallait à tout prix trouver des réponses qui permettent à la société de se reconstruire, de se relever après l'insupportable.

J'ai parlé au pays des mille collines avec des cœurs brisés, des âmes marquées, des consciences révoltées, des personnes forcées de rester à tout jamais sans réponses devant la douloureuse question du pourquoi, des êtres humains qui doivent apprivoiser la terrible absence. Mais j'ai aussi rencontré l'indicible espoir de s'en sortir, de redonner un sens à une vie, de puiser au plus profond de soi-même des ressources dont on ignorait l'existence, de retrouver un quotidien délivré de la crainte, une vie normale si l'on peut dire, après l'acceptation de la fatalité.

Comment pardonner le pire ? Pourquoi me semble-t-il que je m'en sentirais incapable ? Est-ce le fait d'être obligé de devoir un jour revivre ensemble qui donne à l'idée de pardonner une place dans la tête d'un rescapé ? Est-ce la volonté de continuer à vivre dans la paix et l'harmonie pour le restant de ses jours ?

Je l'ignore, mais ce que je sais, c'est que j'ai rencontré beaucoup de gens qui voulaient pardonner, d'autres même qui l'avaient déjà fait comme si cela avait été une étape dans le chemin qui leur a permis de relever la tête et de retrouver une certaine paix intérieure.

La particularité du pardon possible que j'ai pu déceler au Rwanda est que, souvent, il ne se suffit pas à lui-même. C'est un pardon conditionnel qui ne puise pas seulement sa source en l'être meurtri. Il sera aussi le résultat de la collectivité, des réponses que la société

aura adoptées, en rupture avec la culture d'impunité.

Nombreux sont les Rwandais qui veulent connaître la vérité sur la période sombre du printemps 1994, par qui et dans quelles conditions leurs familles ont été tuées, où se trouvent les corps afin de pouvoir les réenterrer.

Personne non plus n'acceptera que des poursuites ne soient pas engagées : les punitions dont l'ampleur ne semble pas avoir tant d'importance sont une forme de reconnaissance de la souffrance endurée. Vient ensuite une éventuelle place pour la question de la réconciliation, chère aux experts tant elle est importante dans le processus de reconstruction d'un pays, mais moins évidente quand on interroge la population. J'ai davantage auprès d'elle entendu parler de cohabitation, de coexistence, de sim-

ples relations qui ne dépasseront pas les relations de voisinage mais qui ne les empêcheront pas de pardonner pour autant.

Si je dois alors dire comment j'ai ressenti le pardon là-bas, quel pardon est possible au Rwanda, je l'imagine plutôt comme l'aboutissement d'un long processus parsemé d'embuscades et dont il faudra veiller à ce qu'elles ne l'empêchent pas de se réaliser. Car nombreux sont les prisonniers dont la volonté est de demander pardon à l'étape des prémices d'une longue quête de justice. Les rescapés, eux, attendront que justice leur soit rendue et leur pardon sera de renoncer à la vengeance, de renoncer à réparer une injustice par une autre injustice, de répondre aux massacres qu'ils ont connus, mais à contre-courant, dans une logique de paix."

Poème inédit de Colette DECUYPER

j'ai épuisé le chemin noir du doute - c'est un
jour de marche et de toile
un jour à coudre l'espace des mondes
j'ai étourdi le désespoir arasé les bornes de ma
race - c'est au chant que je veille -
et à l'ardeur des ponts -



J'avance - je porte en bannière mon sourire et
mes seins - j'entre dans le ventre d'une gare
qui ressemble à toutes les gares
toutes les rencontres y nichent
et toi
et moi
comme tant d'autres
et comme nous-mêmes
tu donnes naissance aux voix de clémence
aux pas de lendemains sans dette
je réponds en face ce soir au pain de ton regard
ultimo la vie est signe
ultimo la vie appelle
parle d'accord et d'accueil
je respire ta lignée de terres en paix
tu me dis des choses de l'humain
de l'avenir
et du pardon lumineux

octobre 2004

Photo : *Le baiser*

SCULPTURE DE TERRE, SCULPTURE DE MOTS

Sculptures de Myriam KAHN, textes de Bernard TIRTIAUX

Réf. : REL6457

Prix Rel.: 18 €

Le pardon en fin de vie

Claire KEBERS, formatrice en soins palliatifs

Le pardon

Un sujet immense à traiter en quelques lignes! Un préalable s'impose donc: le pardon s'inscrit dans le labyrinthe de tout un chacun où il surgit souvent, c'est-à-dire chaque fois que le bien et le mal, le blanc et le noir mais aussi le gris, le chaud et le froid mais aussi le tiède, l'amour et l'indifférence, le savoir et l'ignorance, le vrai et le faux, la douceur et la violence, l'accueil et l'exclusion, en un mot quand le meilleur et le pire se côtoient dans les plis de notre humanité. Le pardon, qu'il soit demandé ou qu'il soit accordé, constitue dès lors ce terrain où conscience et responsabilité de chacun - de celui qui pardonne comme de celui qui est pardonné - s'éveillent, se réveillent, grandissent, créent de la vie.

Le pardon, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, où qu'il aille, quel qu'en soit l'âge, est une **création**. Création de relation avec soi-même, avec l'autre, avec plus grand que soi. Plus grand que la raison que nous avons de demander pardon ou de pardonner. L'exemple nous vient de plus haut que nous puisque quand notre cœur nous juge ou se fait juge d'autrui, Dieu demeure plus grand que notre cœur.

En fin de vie

Dans le présent de celui qui va mourir, qui sent la vie le lâcher, ses forces décliner, la densité du pardon demandé et donné relève de beaucoup plus que de la seule création relationnelle. Le pardon devient un **viatique** pour le chemin (parfois seulement quelques jours, voire quelques heures) qui reste à franchir. Un viatique qui apporte sa réponse à la question, formulée ou non, murmurée ou gardée secrète, dans laquelle beaucoup de personnes en fin de vie confinent leur angoisse: tel que j'ai vécu, tel que je suis aujourd'hui, suis-je encore aimable? C'est-à-dire sauvé, au sens d'être aimé, malgré tout...

La pauvreté, la solitude, la fragilité, la dépendance, la finitude et la mort quoi qu'il en soit, sont autres choses que des contingences évitables, elles sont immanentes à notre nature humaine. Mais le grand malade et le grand âge se heurtent à la prise de conscience de l'inévitable qui vient crever le temps qui leur reste à vivre. C'est alors que le pardon, le pardon à soi-même et le pardon aux autres comme celui des autres à soi revêtent des significations qui s'expriment ou se laissent deviner. Encore faut-il avoir

appris à les écouter ces malades en fin de vie, appris à nous laisser interpeller par leur parole, par leur silence, par leur questionnement, parfois par leur révolte, par leur foi comme par leur absence de foi, par leur espérance comme par leur indifférence. Oui, nous laisser interpeller parce que faute d'une parole humaine qui signifie au mourant qu'il est et demeure notre semblable, "*notre foi aura manqué de sa nécessaire médiation et de son chemin naturel*".¹

L'accompagnement ultime ne relève pas de quelque chose à faire mais de quelqu'un à rencontrer là où il en est avec lui-même, entre autres, s'il y consent, sur le chemin de sa foi. Il existe une tentation de l'impatience religieuse et de la précipitation sacramentelle comme il peut exister aussi un excès de prudence à "parler de ces choses-là" et à s'y "montrer" soi-même. L'accompagnement religieux n'est ni impatient, ni prudent, il est attentif. Il ne s'agit pas de tenir au mourant un discours théologique ou d'avoir réponse au problème du mal et de la souffrance, il s'agit essentiellement d'entrer en relation avec quelqu'un qui, peut-être, cherche les causes de ses peines à vivre mais cherche surtout à être entendu dans ses interrogations et rassuré dans son attente et son espérance ultimes.

De même, nous ne répondons pas à l'angoisse du malade - qu'elle soit d'ordre spirituel, religieux ou humain - sur un terrain rationnel, mais bien sur un terrain relationnel où nous-mêmes aurons à savoir, peut-être à témoigner, où nous en sommes avec la souffrance, la culpabilité, la vie, la mort. Non pas raconter notre histoire, mais témoigner de ce que notre rapport à Dieu s'exprime dans la manière dont nous vivons la vie, ses malheurs, ses bonheurs. Dans la manière dont nous vivons la souffrance, pas dans le mal que nous subissons, car Dieu n'a pas besoin de notre souffrance pour nous sauver!

Quiconque prétend soigner, écouter, accompagner doit et devra se soumettre à ce mouvement de conversion intérieure renouvelé auprès de chaque mourant, parce que pour parler en vérité de l'homme souffrant et à l'homme souffrant, il faut avoir réconcilié à l'intérieur de soi-même la faim de justice et la souffrance du juste. En quelque sorte, avoir pardonné à la vie d'avoir une fin, aux bonheurs de n'être que prêtés, à soi-même de n'être pas sans limite! Cette réconciliation permet à ceux qui prennent soin du



mourant (soignants, bénévoles, famille, pastorale de la santé, aumônier, membres des différents cultes, présence laïque) de percevoir et

d'entendre que le pardon en fin de vie n'est pas une question d'assurance pour son salut mais une question de communication pour aimer et se laisser être aimé.

Autrement dit, une question pour pardonner et se laisser être pardonné.

Pardon et guérison

Une certitude acquise au fil de l'expérience de la vie et des pardons qui en constituent la trame est que toute demande d'écoute, de soins, d'accompagnement est demande de résurrection, au sens où une demande d'espérance demeure tapie en chacun, le malade et le bien-portant, le croyant et le non-croyant, le jeune et le vieux, le pécheur et le juste, tous en quête de pardon...

La résurrection, nous n'avons guère de mots adéquats pour la définir, lui donner un contenu, la rendre accessible à notre entendement. Encore que ce soit nos limites humaines - et non la résurrection - qui soient un obstacle à la compréhension de ce qu'elle sera et comment elle se fera. La foi n'exclut pas les questions sur l'au-delà; elle les rend au contraire plus présentes, plus urgentes, plus à vif quand avance l'âge et que s'annonce l'imminence de la mort.

Quant au pardon, demandé ou donné, à tous, croyants et non-croyants, il ouvre la porte d'une résurrection humaine. Comme disait un malade athée: "J'ai demandé pardon à ceux que j'ai mal aimés, je pars tranquille". Il est des tranquillités du cœur et de l'esprit qui effectivement s'apparentent à une résurrection, dans tous les cas à une guérison. Le pardon guérit celui-là même qui le demande et celui-là même qui le donne.

Guérison, disons-nous? "Besoin de Dieu pour guérir dans l'ultime temps de ma vie ici-bas" disait un grand malade. "Pourquoi Dieu?" lui demandait-on. "Parce que c'est Lui et parce que c'est moi" répondit-il. Mais encore, "Guérir de quoi?" La réponse vint, incontestable, fulgurante: "Guérir de n'avoir pas cru durant ma vie, dans tous les cas pas cru avec suffisamment de foi, que Dieu pardonne et nous invite à faire de même!"

*Pardonne-nous nos offenses
Comme nous pardonnons
À ceux qui nous ont offensés...*

1. Léon Burdin, *Parler la mort*, Desclée de Brouwer.

Kundera et Selby :

deux leçons de pardon et de sagesse

Maryvonne WERTZ, professeur au Conservatoire de Liège

Pardon, vengeance, oubli, acceptation, refoulement, négation, ignorance, réparation, justice, sanction, ... Tant de mots nomment les divers aspects que prennent les conflits et les blessures de l'être. Sur ce sujet, les œuvres de fictions alimentent notre réflexion et s'adressent autant à l'intuition qu'à la raison ; elles fournissent bon nombre de modèles permettant l'identification et l'apprentissage instinctif de comportements.



Dans *La Plaisanterie*, Milan Kundera nous offre un témoignage grave sur un des épisodes sombres de l'histoire contemporaine.

Son héros, Ludvik, un Tchèque quasi sans famille et d'origine modeste, rallie avec enthousiasme en 1947 la cause communiste et s'en va étudier à Prague. Ses compétences, son application, lui permettent d'augurer d'un bel avenir. C'était sans compter avec le hasard - si habile à détricoter les vies - et avec l'amour. C'est ainsi que, à la suite d'une plaisanterie adressée à une jeune fille qu'il cherche à séduire, Ludvik se retrouve exclu du parti, privé du droit de poursuivre ses études et envoyé au service militaire dans un corps réservé aux soldats politiquement dangereux, c'est-à-dire dans le corps des 'noirs', celui des mineurs qui, sans répit, alternent les exercices d'entraînement sans armes avec le travail au fond du puits pour extraire le charbon.

Il y connut le bonheur d'être aimé par une pauvre qui pourtant se refusa à lui et qu'il brutalisa. Il connut aussi la bestialité des officiers sadiques, il y connut une certaine camaraderie et une solidarité de troufions qui n'excluaient néanmoins pas le harcèlement du plus faible des leurs, victime expiatoire qui finira par se suicider. Une escapade à la recherche de sa bien-aimée lui valut 10 mois de prison pendant lesquels sa mère mourut. Puis il fut contraint de travailler pendant 3 ans dans les mines de char-

bon à titre civil avant de pouvoir reprendre ses études 7 ans plus tard et de trouver ensuite du travail dans un institut de recherche. Il était toujours sans famille et sans compagnie.

Le hasard, encore, lui donnera l'opportunité de se venger en séduisant puis en abandonnant Héléna, une ancienne condisciple qui ne l'a absolument pas reconnu, dont il ne s'est pas fait reconnaître et qui est devenue l'épouse de celui qui avait le plus œuvré pour le faire condamner 17 ans plus tôt. Mais sa vengeance échouera car elle n'atteint pas le mari trop heureux d'être débarrassé de sa femme pour pouvoir vivre avec sa jeune maîtresse. Ludvik est alors saisi par l'inanité de sa vie. Rien n'a de sens : ni sa vie brisée, ni sa condamnation, ni les 7 années d'enfer, ni sa vengeance. Tout cela n'était donc qu'une plaisanterie.

Voici les paroles amères qui lui viennent aux lèvres : *"Oui, j'y voyais clair soudain : la plupart des gens s'adonnent au mirage d'une double croyance : ils croient à la pérennité de la mémoire (des hommes, des choses, des actes, des nations) et à la possibilité de réparer (des actes, des erreurs, des péchés, des torts). L'une est aussi fausse que l'autre. La vérité se situe juste à l'opposé : tout sera oublié et rien ne sera réparé. Le rôle de la réparation (et par la vengeance et par le pardon) sera tenu par l'oubli. Personne ne réparera les torts commis, mais tous les torts seront oubliés."*

Par la suite, Ludvik enchaîne avec un constat apparemment plus amer encore mais paradoxalement porteur de rédemption. Il prend conscience *"que partout où il avait essayé de régler des comptes avec l'injustice, c'était lui-même qu'à la fin il avait débusqué comme fauteur de tort."*

"Tout sera oublié et rien ne sera réparé"... Cette pensée d'un pessimisme absolu porte atteinte à une aspiration fondamentale, celle d'un monde harmonieux, d'un monde de paix, de justice et d'équité. En fait, Ludvik, le préjudicié, n'avait pas oublié. Mais le mari d'Héléna, lui, a tout à fait oublié le tort qu'il a occasionné. Les hommes oublieraient donc les dommages qu'ils causent mais pas ceux qu'ils subissent. Ainsi, sous une chape d'oubli consen-

suel, le mal-vivre ne s'éteint pas et l'issue reste à trouver. C'est pourquoi, Kundera conclut que *"nous vivons dans un monde dévasté et que faute d'avoir su le prendre en pitié, nous nous en détournons, aggravant ainsi son malheur et le nôtre."* Il plaide enfin *"la compassion pour un monde dévasté."*



Hubert Selby, autre romancier contemporain, ouvre une voie complémentaire dans son roman *Le Saule*, histoire de deux vies ruinées qui errent entre vengeance et pardon dans le New-York de la misère.

Le plus âgé et le plus éprouvé prônera le pardon car on peut résister à la douleur mais pas à la haine qui ronge et détruit avant tout celui-là même qui en est porteur.

Compatir à un monde "dévasté", se sauvegarder du délabrement qu'occasionne le sentiment de haine : deux voies de sagesse qui convergent pour nous inciter à dépasser les conflits avec une plus grande humanité.



LA PLAISANTERIE
Milan KUNDERA
Folio, 7,30 €
Réf.: REL6458
Prix Rel.: 6,57 €



LE SAULE
Hubert SELBY Jr
Seuil, Points, 8,30 €
Réf.: REL6459
Prix REL.: 7,47 €

Réflexion d'un Maçon sur le pardon

José ORVAL

Il n'y a pas de pardon dans l'ordre de la Nature. Il y a affrontement, combat, mais jamais d'offense. On joue, on perd, on gagne, on apprend mais jamais ni la pitié ni l'amour-propre n'interviennent.

Il n'y a pas de pardon à la loi de la mort de l'homme, elle aussi appartient à la loi biologique, nulle pitié, nulle gloire, nulle infamie n'y échappent.

Dans l'ordre humain, le passage à l'affrontement des semblables, comme celui des choses et des circonstances, se double de la conscience d'un niveau de valeur, ou de dévalorisation dont il nous habille. Et c'est de ce rapport à la personne que naît le jeu en contrepoint qui soutient ou fait offense à notre propre estime. Ces considérations nous amènent à penser que la notion d'offense constitue la clé des diverses formes de pardon.

Mais encore faut-il, pour que puisse naître l'idée d'une rémission que, lorsque l'offense nous donne le sentiment d'une injuste dévalorisation, l'on n'oublie pas, comme le pensait La Rochefoucauld, que l'on ne pardonne que tant que l'on aime.

Et peut-être est-ce parce qu'ils aiment tous les hommes et mêmes ceux qui les tourmentent que naissent parfois des héros sotériologiques.

Ils sont souvent suivis de continuateurs sans auréole qui organisent leurs œuvres angéliques sur un plan pratique, soit celui d'un ordre politique, soit celui d'une religion positive, tout en conservant à ces nouveaux champs d'action le caractère sacré de ceux auxquels ils doivent leur origine.

Telles sont les mythifications des pouvoirs royaux absolus et des dogmes des Eglises constituées en conservatoires des vérités ultimes et des règles éternelles qui conduisent seules à leur chemin.

Dans les deux cas, une saine politique engage à graduer les types d'offenses afin d'accroître les possibilités de rémissions. Ainsi existait-il, dans le système de la royauté française absolue, une officine rédigeant des *lettres de pardon* destinées à éteindre rapidement les offenses bénignes aux principes de la royauté.

Dans les cas d'offenses inacceptables à la sacralité de cette dernière, non qu'elles fussent nécessairement physiquement dangereuses pour la personne

du roi mais en vertu du principe de l'intouchabilité de celui-ci, aucune rémission n'était possible. On n'ignore pas l'écartèlement en place publique que subit Damien le 5 janvier 1757 pour avoir donné un coup de canif à Louis XV.

Parallèles aux lettres royales de pardon mais infiniment plus nombreuses, tombant en averses fréquentes des hiérarchies ecclésiastiques se présente le cas des *indulgences* qui, non seulement portent rémission des offenses accomplies mais aussi de celles qui sont à venir.

Pour contrebalancer la terreur permanente chez les simples d'une mort rôdant de façon latente et qui peut frapper à tout moment un sujet en état de péché, les grandes religions offrent, en des temps définis, de larges espaces libérateurs tels les Grands Pardons ou le Kippour juif qui annulent collectivement les dettes de chacun.

Mais il subsiste des cas où nulle rémission n'est acceptable. Il s'agit dans de tels cas de révoltes collectives, jacqueries dans l'ordre socio-politique, hérésies dans l'ordre religieux quoique les deux se mêlent comme on peut le voir dans la croisade des Albigeois ou dans la guerre allemande des Paysans de 1524.

Heureusement, la pratique du pardon échappant parfois aux couronnes des rois et aux tiaras papales, gagne parfois le simple monde des hommes.

S'ils sont de bonne éducation, leurs pardons se muent en civilités innocentes et répétées chaque fois qu'ils doivent, pour rejoindre leur strapontin, obliger à se lever les spectateurs qui les précèdent. Il arrive même, dans le langage le plus populaire que le pardon prenne une forme superlative telle que : "Les victoires de Napoléon sont fabuleuses mais celles d'Alexandre le Grand, pardon".

Et nous, pauvres Maçons humains, chargés de tous les péchés ordinaires et extraordinaires, nous savons ne pouvoir guère échapper au règne de l'offense, à commencer par celles qui nous poursuivent depuis plus de trois cents ans sous le prétexte d'irrespects multiples aux principes de la "*bonne pensée*".

Nous pensons d'abord que des accusations aussi vieilles que naïves, proférées en toute innocence d'esprit ne

constituent aucune offense proprement dite ni à notre Ordre ni à aucun de nous et ne briguons pas la superbe d'accorder pardon à de si futiles offenses. Nous ne nous targuons pas d'être *le modèle de toute société* mais simplement une *opportunité offerte à une pensée libre*.

Serait-ce dire que nous ignorions toute marque d'offense ?

Je dirai qu'il règne chez nous une aversion profonde du pardon du fort dont il écrase le faible ou le petit. Nous n'apprécions pas davantage le pardon du petit à l'égard de l'offense du grand s'il en tire avantage de supériorité sur le grand en matière de morale. C'est là vengeance et non pardon sincère.

Nous pensons d'abord qu'il ne peut y avoir rémission dans l'humiliation du pardonné et nous pensons aussi qu'il ne peut y avoir d'offense avérée ni de pardon hâtif en l'absence de preuve authentique à charge comme à décharge. Cela voudrait-il dire que nous soyons de fanatiques libertaires inconséquents ? Certes non et l'un de nos grands principes nous enjoint de ne jamais nous soumettre à une règle inique et de lui résister fermement jusqu'à ce qu'elle se lasse de nous opprimer.

Une seconde grande règle nous engage, par serment inviolable, à pratiquer la fraternité dans le respect de l'autre, donc dans le souci constant de ne jamais lui faire offense inconsidérément et de ne jamais tendre à nous trouver offensés sans examen sévère des bévues personnelles qui auraient pu nous placer en ce cas.

Car nous pensons si important le respect de l'autre que nous ne nous engageons dans aucune querelle en laquelle, refusant de céder à toute impulsion personnelle, nous n'ayons pas mis le bon droit de notre côté par des éléments de preuves objectives exposées dans le refus de tout accent polémique.

Enfin il est un cas où nous ne pouvons concevoir la possibilité d'un pardon, c'est celui du manquement aux serments les plus solennels que nous avons contractés dès notre admission dans l'Ordre et qui est celui du respect de la dignité humaine en tant que telle.

Le pardon ? Non...

Simone CHAUMONT et Julien GOFFIN, conseillers laïques
Propos recueillis par Jacqueline Calembert

"Certains ont sans doute besoin d'un pardon pour se reconstruire, je ne le conteste pas. Dans ma philosophie, je parlerai plutôt de réparation..."

Simone Chaumont et Julien Goffin sont conseillers laïques bénévoles depuis de nombreuses années. Ils sont à l'écoute de personnes qui séjournent dans les hôpitaux, maisons de repos, services psychiatriques ou encore qui bénéficient de soins à domicile et qui font appel au Service Laïque d'Aide aux Personnes. Simone est la présidente de la Régionale de Liège. Cette ASBL a pour but d'apporter une assistance morale de caractère non dogmatique, ni religieux, en dehors de toute préoccupation politique et dans l'esprit de parfaite tolérance de la personne humaine, à quiconque demande de l'aide, quelle que soit sa nationalité.

Enseignante et directrice d'école retraitée, Simone se définit comme une passionnée, qui va au fond des choses, perfectionniste, tout en donnant priorité aux émotions et à l'humain.

Nous nous sommes rencontrés à la Maison de la Laïcité d'Esneux-Tilff et c'est dans la ludothèque de la maison que nous avons échangé nos idées...

Dès le départ, tous deux définissent clairement leurs conceptions : *le mot "pardon" ne figure pas dans notre dictionnaire, il n'a pas de place dans la conception laïque de la vie où celui qui adhère à cette philosophie assume, est maître absolu et seul responsable de ses actes. Il n'attend rien d'ailleurs.*

Qu'allais-je faire de mes questions qui, toutes, concernent le pardon ! Dites-les, nous pourrions de toute façon y réfléchir ensemble...

Les personnes en souffrance abordent-elles spontanément le thème du pardon ?

Non. Jamais. Nous sommes pourtant tous deux des confidents privilégiés, nous écoutons avec empathie mais ce thème n'est pas abordé. Nous sommes devant des personnes en souffrance, pas dans la lamentation. Nous écoutons, nous aidons celles et ceux qui sont en mal de vivre, en quête, en difficulté

d'exprimer leurs doutes ou leurs questions à leurs enfants, par exemple, ou vice versa. Ainsi cette femme qui n'arrive pas à parler à sa mère du moment fatidique et confie à Simone "Je sais qu'elle s'en va, que c'est irrémédiable, que lui dire au revoir, à demain, ne sonne plus juste mais je n'arrive pas à lui en parler, je voudrais qu'elle se laisse aller, qu'elle sache que je me débrouillerai..." tandis que la mère avoue de son côté : "Comment aborder la mort avec ma fille, lui dire que tout sera bientôt fini, mais que voilà, c'est ainsi, la vie doit continuer pour elle". J'essaye, dit Simone, de faire évacuer les appréhensions, les doutes, de les faire remonter du dedans vers le dehors afin que les personnes regardent la vie ou la mort plus sereinement. Je les aide à rétablir une communication importante pour les jours à venir avec eux-mêmes et les autres.

Claire Kebers, une psychothérapeute, dit : "Le pardon, demandé ou donné à tous, croyants ou non croyants, ouvre la porte d'une résurrection humaine..." Qu'en pensez-vous ?

Simone : Certains ont sans doute besoin d'un pardon pour se reconstruire, je ne le conteste pas. Dans ma philosophie, je parlerai plutôt de réparation. Celui qui a "mal agi" doit réfléchir sur le pourquoi de son action et ensuite comprendre qu'il doit réparer pour rétablir une communication harmonieuse avec l'autre. C'est là une démarche personnelle dont il doit assumer l'entière responsabilité. Je tiens à préciser que quelle que soit la situation rencontrée, l'accompagnement se fait sans que le conseiller laïque porte un jugement sur la personne ou sur l'acte posé.

Le pardon est un échange entre deux personnes. Quand les jours sont comptés, que l'état physique diminue fortement, que la possibilité de revoir la personne blessée ou d'entendre un pardon souhaité est sans doute nulle, comment apaiser celui qui souhaite quitter ce monde la conscience libérée ?

Simone : J'essaye de déculpabiliser les personnes pour qu'elles partent en paix, en accord avec elles-mêmes et leurs proches. Je les aide à réfléchir et suivant les paysages qu'elles me donnent d'elles-mêmes, je vois leur propre chemin,

je tente de nettoyer le terrain et de les amener à une certaine tranquillité d'esprit. Qu'elles puissent quitter ce monde dégagées, reconstruites.

Nous sommes à l'écoute, aussi bien du silence que des mots, nous entendons les différentes demandes. Souvent, l'aide d'un confident extérieur, neutre, le conseiller laïque, permet de régler les problèmes intérieurs. Pour dire clairement les choses, nous sommes présents, sans qu'il y ait aucun enjeu personnel, professionnel, aucun jugement. Nous essayons de définir les attentes et de voir comment y répondre.

Que retenir-vous surtout de ces rencontres ?

Elles nous apprennent beaucoup. En tous les cas, qu'il faut dire les choses quand il en est encore temps ! Entendre leurs questions ou leurs frustrations : "Est-ce que j'ai bien dit tout ce que je voulais ? N'ai-je pas oublié de..." nous apporte une nouvelle réflexion. Voir ces personnes désespérées parce qu'elles n'ont peut-être pas été à la mesure de ou des situations vous met en plein au cœur des choses. Et vous vous dites : "Il faut profiter de la vie ici et maintenant". Avec les personnes âgées, nous sommes continuellement dans un bain d'expériences qui risquent d'être perdues et négligées. Et Simone d'ajouter : "Je reçois autant que je donne dans ces rencontres, leurs expériences m'aident dans mon chemin de vie."

Quelle est votre opinion personnelle par rapport au pardon ?

Julien : Il n'existe pas. Pardonnez, c'est oublier la faute, le mal, les rayer. C'est impossible. Je veux bien parler de réflexion, de compréhension, de mansuétude, de tolérance. Le pardon, dans le sens étymologique du terme, n'existe pas dans ma conception des choses. Je suis prêt à donner la compréhension la plus large à qui s'adresserait à moi dans la démarche d'un pardon mais je ne vais pas plus loin.

Simone : Le mal subi est là, la cicatrice reste. Rien ne s'oublie. Le tout est de faire en sorte que le mal ressenti soit source d'évolution et non de repli. Dire à l'autre qu'on lui pardonne me paraît hypocrite, c'est lui laisser croire qu'on va oublier, couper une partie de sa vie. Je ne me reconnais pas non plus dans la vengeance que je considère comme non constructive puisqu'elle ne tente d'agir

que sur l'autre et pas sur soi-même. Dans pardon, il y a aliénation, avilissement, culpabilité, dépendance, infériorité. Je vois l'image de celui qui se met à genoux pour implorer le pardon. En bas, se trouve celui qui en arrive à perdre toute personnalité pour obtenir ce

pardon. En haut, se dresse celui qui abuse de son pouvoir. Il y a un rapport de force insupportable !

Je prends la responsabilité de mes actes. En général, le but des gens n'est pas de faire mal, je suis peut-être idéaliste en disant cela, mais souvent le mal

est fait par rapport à ce que l'on a souffert soi-même dans la vie. D'accord, si j'ai "mal agi", ce n'était pas nécessairement dans mon intention, mais à moi d'assumer, de réparer et de faire en sorte que cette action regrettable ne m'entraîne pas plus loin encore.

La grande évasion...

Jos Orenbuch, économiste et sociologue de formation, a dirigé pendant de nombreuses années le Centre d'étude des changements sociaux à l'ULB. Comme il l'explique lui-même, la seule manière d'observer véritablement comment évolue une société, c'est d'en observer ses "points chauds", c'est-à-dire ce qui se passe à sa marge, notamment dans les prisons. Co-fondateur du Service laïque d'aide aux justiciables de l'agglomération de Bruxelles, cet homme chaleureux et généreux a poursuivi sa route, une fois retraité, en devenant conseiller moral auprès des détenus de la prison de Huy... Il replonge avec nous dans une expérience humaine qu'il a quittée il y a un peu plus de deux ans, mais d'où émerge une réflexion originale à propos du pardon.

Pourriez-vous expliquer à nos lecteurs en quoi consiste le rôle de conseiller moral ?

En fait, il ne faut pas confondre le conseiller moral et le visiteur de prison. Le conseiller moral est celui qui a le droit de rencontrer les détenus, y compris dans leur cellule, ce que le visiteur de prison ne peut pas faire, puisqu'il ne peut accéder qu'au parloir. A l'instar de l'aumônier, le conseiller moral peut pénétrer dans les cellules et avoir un dialogue en tête-à-tête avec chaque détenu qui le souhaite et le formule explicitement.

Parmi les motivations des détenus à faire appel à vous ou à l'aumônier, que retrouve-t-on le plus souvent ?

Enfin, c'est quelqu'un avec qui parler et qui ne va pas faire rapport de ce qui se dit au directeur de la prison. Je crois qu'il y a des détenus qui n'ont pas envie que le maton qui est là sache ce à quoi il pense, qui ont simplement envie de parler avec un être humain, et pas avec une machine... parce que l'administration pénitentiaire est une machine. Il est donc important d'avoir un dialogue avec les détenus qui le souhaitent... Mais cela, c'est une action individuelle. L'action collective est également importante. Quelques amis et moi-même avons créé une ASBL d'aide aux détenus que nous avons baptisée le Centre d'Expression Libre et de Créativité en Milieu Carcéral. Nous organisons ainsi des activités collectives : dessin, peinture, sculpture, théâtre, cinéma, groupes de parole... Au départ, nous avons réuni un groupe de parole dans la salle de visite où un surveillant trônait dans sa guérite vitrée. Un détenu, qui semblait respecté par ses pairs, s'est levé en disant : "Vous savez... moi, je ne dis rien aussi longtemps qu'il y a des grandes oreilles qui traînent". J'ai alors demandé au directeur, qui a fini par accepter, qu'aucun surveillant ne soit présent durant les groupes de parole. A l'issue de cette séance, plusieurs détenus qui s'étaient exprimés en collectif ont demandé à me voir individuellement. Mais d'autres effets étaient palpables : tous les détenus qui s'impliquaient dans ces activités avaient beaucoup moins de problèmes avec les surveillants... ils étaient beaucoup plus calmes.

Vous expliquez ça comment ?

Parce qu'ils avaient enfin un objectif réel, concret ou une échappée possible. Quand Arthur Haulot est venu à ma demande dans la prison pour un concours de poésie, les détenus ont très bien exprimé cela... et les journalistes aussi d'ailleurs. Ils ont écrit : "Les détenus s'évadent quelques instants, une

soirée, une journée... peu importe... mais grâce à la poésie, ils s'évadent...". Et ils vont beaucoup mieux après.

Pensez-vous que ces activités leur permettaient de se réconcilier avec eux-mêmes, de se pardonner à eux-mêmes ?

Exactement. Je crois que nous y sommes... De manière générale, je crois que le pardon, comme le deuil, est quelque chose d'essentiel pour pouvoir tourner la page. En d'autres termes, pour dépasser, il faut avoir pardonné... à soi-même, ou à un autre, ou à des autres. Mais c'est quelque chose de difficile dans certains cas extrêmes, à titre individuel. Je pense à plusieurs cas pour qui c'est un véritable problème. Je vais vous en citer quelques-uns. Un détenu me dit : "Tu sais pourquoi je suis ici ? En fait, j'ai tué et voulu tuer deux autres, parce qu'ils étaient trois à avoir violé ma fiancée. J'en ai effectivement attrapé un... et je l'ai tué. Et je me retrouve en prison"... ça a mis un certain temps d'entretien avec lui. Il m'a dit après : "C'est la première fois que je raconte cette histoire comme ça. Et je me sens mieux. Dans le fond, si je sortais maintenant, les deux autres, je m'en fous". Il n'a pas dit : "Je leur ai pardonné", mais c'était la même chose. Un deuxième me dit : "J'ai envie de te raconter. Je suis condamné à perpétuité pour avoir tué ma femme avec préméditation. En fait, je suis rentré chez moi à l'improviste, et j'ai trouvé ma femme avec quelqu'un. Au moment où j'allais me précipiter sur elle pour la tuer, les deux enfants sont entrés et je me suis retenu : pour ne pas choquer les enfants, je l'ai tuée le lendemain. On m'a condamné pour meurtre avec préméditation". Au sens étroit du terme, c'est évident... s'il a pu se retenir jusqu'au lendemain ! Mais dans son optique, ce n'était pas du tout de la préméditation... il était toujours dans l'émotion spontanée de la veille.

Jos ORENBUCH
Propos recueillis par Anne Gauthier

A vrai dire, je n'avais pas vu du tout les choses sous cet angle... Parce que si je vous entends bien, commettre un méfait semble lié à une sorte d'impossible pardon, alors qu'en préparant mes questions, je me situais plutôt du côté des victimes des méfaits...

Tout à fait, mais on voit rarement... je n'avais pas vu les choses sous cet angle-là non plus avant d'aller en prison comme conseiller moral. Je vais vous citer un troisième exemple d'un détenu qui a réfléchi sur lui-même. Au départ, il disait : "Oui... je buvais et je battais ma femme", mais en creusant un peu... petite parenthèse, je n'allais jamais consulter leur dossier, donc je ne connaissais rien de leur histoire, ce qu'ils avaient à me dire, ils me le disaient... donc ce jeune homme battait sa femme. Un jour, il l'a tellement battue qu'elle s'est retrouvée à l'hôpital, il est allé la voir en lui demandant de lui pardonner. Elle a répondu : "Non, je ne te pardonnerai pas". Elle est finalement sortie, mais il a continué à la battre. Je lui demandais tout le temps : "Mais pourquoi t'es-tu retrouvé en prison ?". Il me répondait toujours évasivement : "Parce que je la battais", jusqu'au jour où il me tend une lettre de sa femme où apparaissait clairement le fait qu'elle l'avait accusé - à tort - de pédophilie vis-à-vis des enfants, mais que cette stratégie visait clairement à se débarrasser de lui. Mais il a toujours refusé d'utiliser cette lettre pour se défendre... Il se sentait coupable d'avoir bu, de l'avoir battue... et se retrouver en prison, c'était sa forme de pardon.

Il voulait expier... c'est l'impossible pardon à soi-même... mais qu'est-ce qui fait que certains peuvent pardonner là où d'autres en sont totalement incapables ?

Les gens ont chacun une évolution personnelle et je crois qu'il faut réussir à aller beaucoup plus loin vis-à-vis de soi-même, à mieux se connaître. Je dis toujours que si on est incapable de se pardonner à soi-même, on est incapable de pardonner à d'autres. En fait, une des clés, c'est la compréhension, mais il y a des gens qui n'arrivent pas à comprendre. A mon avis, c'est ça qui fait la différence entre ceux qui utilisent systématiquement la violence pour régler les problèmes et ceux qui utilisent la prévention pacifique. Cela, c'est une question de conception, d'éducation reçue, de formation, d'expérience de vie, de parcours... Comprendre, c'est une des clés... C'est une connaissance réelle et profonde...

Qu'est-ce que vous appelez une connaissance réelle et profonde ?

C'est avoir saisi les choses non pas seulement intellectuellement, mais aussi émotionnellement. Mais il y a des gens qui sont des handicapés émotion-

nels : cela signifie qu'apparemment, ils n'ont pas d'émotions.

J'imagine que tous ne justifient pas leurs actes en disant qu'ils se sont vengés ?

Non, bien sûr, mais il s'agit rarement de violence gratuite... La société est fort coupable. C'est la loi des engrenages. Plus de la moitié des détenus n'ont pas dépassé l'enseignement primaire et deux-tiers d'entre eux n'ont pas le diplôme secondaire inférieur. C'est une question de précarité, de non-information et de non-connaissance. Il faut ajouter que ces personnes vivaient symboliquement en prison bien avant d'y arriver effectivement : ils avaient déjà un handicap émotionnel grave. Savez-vous qu'environ trois-quarts de ceux qui ont vécu leur enfance dans des homes se retrouvent parmi la population carcérale ? Notre société produit donc ce type de personnes. La vengeance, ce sont les cas extrêmes. Les cas les plus courants, ce sont ceux dont je viens de parler : ceux qui ont manqué d'affection, qui n'ont vu que des exemples de violence, des exemples d'injustices systématiques. C'est pourquoi je tiens beaucoup à ce que les programmes de formation

persistent en prison. Je connais un détenu dont je me suis beaucoup occupé qui a réalisé ses primaires et ses secondaires en prison, en partenariat avec la promotion sociale. Ensuite, il m'a annoncé qu'il voulait faire l'agronomie. Je trouve que c'est fantastique de restaurer ainsi son estime de soi ! Malheureusement, tous n'accrochent pas...

Pour vous, y a-t-il des choses impardonnables ? Y a-t-il des récits de détenus que vous n'avez pas pu ou voulu écouter, ... que vous n'avez pas acceptés ?

Personnellement, je n'ai pas vécu cette situation. Cela dit, un jour, on m'a demandé ce que j'aurais fait avec Marc Dutroux. Je me suis posé la question... Je l'aurais écouté, sans doute, mais quelle aurait été ma réaction ? Je ne sais pas. Par contre, au niveau des nations, il y a des choses que je trouve effectivement impardonnables... A mes yeux, l'intégrisme dans tous les sens du terme est absolument impardonnable. L'intégrisme, ce sont Sharon et Bush, ce sont certains types de musulmans, ce sont certains catholiques, mais ce sont éventuellement aussi certains laïques.

Le fruit d'un regard profond

D'après : Thich Nhat Hanh¹

Le pardon est aussi le fruit de la compréhension. Ce n'est pas parce que vous voulez pardonner que vous pouvez pardonner ! Malgré votre bonne volonté, tout en sachant que le pardon serait apprécié, vous n'arrivez pas à le donner, car l'amertume et la souffrance sont toujours là. Pour moi, le pardon devrait être le résultat du regard profond, de la compréhension.

Vous savez, pendant les années soixante-dix, quatre-vingt, nous avons reçu, à notre bureau de Paris, de très mauvaises nouvelles du Vietnam et des camps de réfugiés. Un matin, j'ai appris l'histoire d'une petite fille, une "boat people" de onze ans. Elle avait été violée par un pirate, en mer, et lorsque son père a tâché de s'interposer, ils l'ont jeté dans l'océan. Après le viol, la petite fille s'est jetée à l'eau et s'est noyée. Nous recevions fréquemment ce genre de nouvelles. Ce matin-là, je me suis senti fâché. En tant qu'être humain, vous avez le droit d'être fâché, mais en tant que pratiquant, vous n'avez pas le droit de ne pas pratiquer. Je ne pus avaler mon petit déjeuner, c'était trop pour

moi. J'ai pratiqué la méditation marchée dans le bois voisin. J'essayais d'entrer en contact avec les arbres, les oiseaux, le ciel bleu pour me calmer. J'ai commencé par m'asseoir et méditer. Et la méditation fut longue... Pendant celle-ci, je me voyais en petit garçon, en bébé, né dans la zone côtière de Thaïlande. Mon père était un pauvre pêcheur, ma mère une femme sans instruction. La pauvreté existait chez nous depuis plusieurs générations et je grandissais dans ce milieu. A quatorze ans, j'ai dû prendre la mer avec mon père pour gagner ma vie, c'était très dur. Lorsque mon père mourût, je repris l'affaire. Un autre pêcheur me dit un jour qu'il y avait beaucoup de "boat people" venant du Vietnam et que très souvent, de riches passagères emportaient leurs richesses avec elles, comme l'or et les bijoux. Si nous pouvions juste en profiter une seule fois, nous prendrions un peu d'or et sortirions de notre éternelle pauvreté. Etant un pauvre pêcheur sans instruction, je me suis laissé tenter, je l'ai accompagné pour voler les "boat people". Lorsque je vis un pêcheur qui

avait une relation sexuelle avec une femme, je fus tenté de l'imiter. J'ai regardé autour de moi, ne vis aucune police, aucune menace et me dis : "Essaie juste une fois", je devins alors un pirate violant une petite fille.

Maintenant, supposons que vous êtes sur ce bateau et que vous avez un fusil. Vous me tirez dessus et je meurs. Vous ne m'aidez pas. Parce que, dans ma vie, personne ne m'a jamais aidé. Personne n'a jamais aidé mon père, ma mère. On m'a élevé comme un garçon sans instruction. Toute ma vie, j'ai joué avec des enfants délinquants. J'ai grandi comme ça, comme un pauvre pêcheur. Aucun politicien, aucun éducateur, personne ne m'a jamais aidé. C'est

pourquoi je suis devenu pirate. Si vous me tirez dessus, je meurs.

Cette nuit, pendant la méditation, je me suis vu en pirate, en jeune pêcheur devenant pirate. J'ai réalisé que le long de la côte thaïlandaise, cette nuit, quelques centaines de bébés étaient sur le point de naître. Si, aujourd'hui, personne ne les aidait à avoir de l'instruction, une vie décente, alors parmi ces centaines de bébés, il y aura, dans vingt ans, plusieurs pirates. Quand j'ai vu ça, ma colère vis-à-vis des pirates a fondu. J'ai commencé à comprendre que si j'étais né comme ce petit garçon, dans un village de pêcheurs, je serais aussi devenu pirate. Maintenant, si vous me tirez dessus, je mourrai

Lorsque la compréhension entra

dans mon cœur, la colère commença à se dissiper et au lieu de me sentir fâché contre ce pêcheur, j'éprouvai de la compassion à son égard et formulai le vœu de faire ce qui était en mon pouvoir pour aider les bébés nés la nuit dernière le long de la côte thaïlandaise. La forme d'énergie appelée colère s'est transformée en énergie de la compassion, grâce à la méditation. Le pardon ne saurait pas être obtenu sans cette forme de compréhension et la compréhension est le fruit du regard profond. Je l'appelle méditation.

1. D'après : Thich Nhat Hanh, *L'art de maîtriser une tempête*, trouvé sur le net : http://mpcmontreal.homestead.com/files/ens_tempe.htm

A quoi peut servir le pardon ?

Henri VAN DEN EYNDE, laïque, pratiquant zen

Les retraites bouddhistes au Village des Pruniers, près de Bergerac, sont des occasions, des temps forts de la vie faits de rencontres chaleureuses et d'expériences humaines qui dépassent largement les clivages religieux ou philosophiques.

Il faut dire que nombreux sont ceux qui y recherchent un apaisement à leurs problèmes psychologiques. Un des plus traumatisants est sans conteste le sentiment de culpabilité toujours récurrent dans notre société occidentale. Que nous soyons croyants ou non, notre passé culturel est imprégné du péché originel et des morales culpabilisantes tantôt religieuses, mais tantôt aussi athées.

Ce sentiment a été largement exploité pour que les populations respectent les règles définies pour vivre en société. Ah ! Si ces lois et morales pouvaient être universelles, permanentes dans l'espace et dans le temps ! Mais il n'en est rien. Chacun peut constater l'impermanence de ces principes comme de toutes choses.

Si la conscience d'être coupable est capable de canaliser les comportements humains, n'est-ce pas au prix de grandes souffrances ? Certes il ne faut pas nier l'utilité de nous sentir coupables si délibérément nous ne respectons pas le code de la route, là où nous mettons la vie de notre prochain en danger. Mais n'est-il pas préférable de développer simplement la conscience que de tableur sur la peur du gendarme et la culpabilité qui ne sont utiles que pour des indivi-

dus inconscients et sans scrupules ?

Les situations sont rarement aussi simples. En général, tout ce qui touche à la vie fait dans la nuance. Rien n'est jamais noir ou blanc, tout est gris plus ou moins clair ou foncé et il faut évaluer en permanence avec le regard profond.

Une fois ce travail éthique effectué, nous agissons en conscience en fonction de ce qui nous semble bien. Parfait ! Mais là apparaît une nouvelle constante de l'intelligence humaine : nos jugements sont très souvent faux parce qu'il est pratiquement impossible d'avoir une connaissance absolue de tous les paramètres et parce que nous sommes, que nous le voulions ou non, conditionnés par nos gènes, notre culture et même nos expériences, elles aussi imparfaites. Nous commettons donc des erreurs dont nous pouvons assumer la responsabilité, mais pourquoi nous sentir coupable ? Responsable n'est pas forcément coupable ! La culpabilité ne présuppose-t-elle pas une mauvaise intention au départ ?

Tout cela fut fort bien mis en exergue par le témoignage de Marie-Christine. Un avortement (thérapeutique pourtant) avait laissé chez elle des séquelles psychologiques. Elle se morfondait aussi d'avoir repris sa mère cancéreuse de l'hôpital, car elle ne se doutait pas que le confort des soins palliatifs à domicile serait moins bon. Bref, une culpabilité très lourde à porter. Et Marie-Christine fit part de sa "révolte"

en assénant cette phrase terrible : "J'en veux à Bouddha, car Jésus au moins il me pardonne, mais Bouddha ne dit rien".

Pour apaiser la souffrance, le maître orienta sa réponse sur la continuité des manifestations de vie. Il essaya de convaincre l'intervenante que son enfant et sa mère étaient toujours en elle et qu'elle pouvait leur parler. Réponse assurément habile et positive qui n'affrontait pas le problème de la culpabilité de front. Pourtant, celle-ci n'est qu'un fantasme. Il n'y avait rien à pardonner puisqu'il n'y avait pas eu de faute, puisque, si même il y en avait eu une, elle avait agi en conscience en croyant bien faire ? A quoi pouvaient servir les regrets sinon strictement et uniquement à la faire souffrir inutilement ?

N'est-il pas hypocrite aussi de pardonner après avoir culpabilisé ? Il semble un peu facile de pardonner pour essayer maladroitement et inefficacement d'atténuer la souffrance quand le mal a été fait. En effet, il fallait bien constater que le pardon de Jésus était une bien maigre consolation puisqu'elle recherchait le pardon de Bouddha en plus. Alors qu'aucun pardon extérieur à elle-même n'aurait pu l'apaiser. Le travail était bien à faire sur elle-même, sur sa perception erronée.

Un ami chrétien avait fait remarquer que toute femme qui avortait, toutes cultures confondues, ressentait ce sentiment de culpabilité. Sans doute faudrait-il nuancer.

En ce qui concerne les athées vivant au sein d'une culture judéo-chrétienne, elles subissent inconsciemment le poids de cette culture. Plus intéressant serait de savoir quels sont les sentiments des femmes africaines ou asiatiques de cultures totalement différentes. En supposant maintenant qu'il y ait une culpabilité innée, extra-culturelle, il serait quand même intéressant de pouvoir comparer celle-ci à la surenchère due aux diverses cultures.

N'est-il pas vraisemblable qu'une très grande part des souffrances soit due aux fantasmes des cultures et à la difficulté de les déceler afin de les

dépasser ?

"Relativiser une blessure profonde de l'enfance n'est pas la nier, mais l'émousser dans la représentation de telle sorte que la personne puisse lâcher prise de cette souffrance qui s'obstine..." m'expliquait un ami. C'est essentiellement un travail sur soi que nul autre, s'appellerait-il même Jésus ou Bouddha, ne pourrait effectuer à la place de l'intéressée.

Il semble donc que le pardon des autres ne serve guère à l'être culpabilisé. Pouvons-nous en conclure que cette générosité soit à proscrire pour autant ? Ce serait sans doute aller trop loin.

Prenons l'exemple d'une personne

qui rumine de la rancœur à l'égard de ses parents pour l'éducation (ou l'absence d'éducation) qu'ils lui ont fait subir. Si elle peut comprendre que ses parents sont eux-mêmes victimes de leurs passés, qu'ils ont agi en conscience en croyant bien faire et qu'ils se sont simplement trompés, la porte s'ouvrira enfin sur le pardon qui ne servira pas directement aux parents, mais à l'enfant lui-même qui se sentira soulagé de sa propre souffrance haineuse.

Il ne s'agit pas d'oublier mais de ne pas s'enkyster dans le passé en entretenant ses aigreurs au lieu d'essayer de comprendre le présumé agresseur.

Au centre de mes espérances : le pardon

Pr. Jacques HOSTETTER-MILLS,
pasteur de l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Liège / Marcellis

Dans les Ecritures judéo-chrétiennes, de multiples expressions sont utilisées pour désigner l'acte du pardon et permettent d'en définir la nature. On songe, en premier lieu, à l'idée de remettre une dette (Ps. 32,1 "*Heureux celui à qui la transgression est remise, à qui le péché est pardonné*"), Luc 7,48...), de ne pas imputer une faute (Nombres 12,11 "*Seigneur, ne nous fais pas porter la peine du péché que nous avons commis en insensés...*") ou de "couvrir" ce que l'on ne veut plus voir (Romains 4,7 "*Heureux ceux dont les iniquités sont couvertes, à qui le Seigneur n'impute pas son péché...*", Ps. 85.). Dans ce même cadre, il nous est loisible de citer d'autres termes, qui sont autant de facettes d'une situation unique et complexe à la fois : "rejeter derrière soi" (Isaïe 38,17), "jeter au fond de la mer" (Michée 7,19)...

Ainsi, il m'apparaît que le pardon est l'acte par excellence de Dieu qui met fin à la situation malheureuse créée par la faute de l'homme, situation offensante pour Dieu, certes, mais surtout situation accablante, culpabilisante et réductrice pour l'homme et l'homme dans sa relation à autrui. En ce sens, le pardon est un acte souverain qui rétablit l'homme dans sa vraie relation avec l'autre, quel qu'il soit : Dieu dans une perspective théiste ; "le prochain", "les frères et sœurs en humanité", dans tous les cas. Autrement dit, l'élément perturbateur, à savoir la faute qui brise la relation, est

purement et simplement enlevé. Comprenons-nous bien, il ne s'agit pas de nier la faute, comme si elle n'avait pas été commise mais de mettre fin, de façon délibérée et assumée, à une situation de fait parfaitement reconnue.

Il me semble qu'en ce qui concerne le message judéo-chrétien, la problématique est finalement assez limpide. Dans la mesure où l'homme reconnaît sa faute et ses limites, qu'il avoue sa culpabilité (Jér. 14,20 "*Nous reconnaissons nos fautes et celle de nos pères...*"), qu'il souffre de cet état de choses (Isaïe 57,14 à 19) et qu'il choisisse de se réorienter (Ez. 18,31 & 32 ou 33,11 "*Je suis vivant ! dit le Seigneur. Ce que je désire, ce n'est pas que le fautif meure, c'est qu'il change de conduite et qu'il vive...*"), le pardon lui est octroyé par pure grâce.

Dès ma jeunesse, j'ai trouvé là la raison de demeurer dans la mouvance judéo-chrétienne. Il me semble que les conditions indispensables au pardon dont parlent les Ecritures sont quasi irréalisables pour l'homme livré à lui-même. L'homme est sans doute capable de pardon mais jamais totalement, car il n'oublie pas. Ce que les prophètes ont perçu, c'est qu'il ne pouvait y avoir de plus grand pardon que l'oubli et c'est cette capacité qu'ils attribuent comme qualité ultime à Dieu (Ez. 33,17 "*Si le fautif revient de sa méchanceté, s'il pratique la droiture et la justice, il vivra.*

Les fautes qu'il a commises seront oubliées"). Sur ce point, les "grands" prophètes sont formels et Isaïe (Is. 43,22 à 28) met en parallèle l'acte d'effacer la faute avec celui de l'oubli "possible" pour Dieu seul : "Tu ne m'as pas invoqué. Tu ne m'as pas offert de sacrifice. Tu m'as fatigué par tes iniquités... C'est moi, l'Eternel, qui efface tes transgressions et qui ne me souviendrai plus de tes péchés...". C'est vers cette qualité là de pardon que nous devons tendre. Combien de fois n'entendons-nous pas autour de nous cette parole, contradictoire à mes yeux : "Je te pardonne, mais je n'oublie pas"... Pardonner sans tenter d'oublier, c'est garder au fond de soi une certaine rancœur, une vigilance accrue qui est la marque indélébile que n'on ne fait plus totalement confiance comme "avant", que l'on ne repart pas à zéro ou, mieux encore, au point précédant la rupture ou la faute...

Cette idée d'une nouvelle chance, totale, est au cœur de ma foi et de ma vocation pastorale. Le jour où m'effleurera et ensuite s'imposera l'idée qu'il y a un être impardonnable par Dieu, je quitterai le ministère. Certes, je lutte et lutterai toujours contre tout ce qui me paraît être avilissant, destructeur et réducteur pour l'homme ; je m'élèverai contre les fautes de l'homme quelles qu'elles puissent être, mais je ne confondrai pas - et donc ne condamnerai pas - le fautif avec la faute.

Dans le message de l'homme de Nazareth, retransmis par ceux et celles qui l'on côtoyé, ou qui sont proches de son ministère, l'accent est mis avec force sur le caractère immérité du pardon. On ne peut jamais revenir totalement sur le mal que l'on a commis et, dans cette perspective, l'homme fautif sera toujours débiteur mais l'Evangile, littéralement "la bonne nouvelle", c'est de proclamer un acte rédempteur qui rend possible le pardon total, l'oubli, la nouvelle naissance... A mes yeux, c'est en cela que la parabole du fils prodigue est aussi capitale (Luc 15,11 à 32). Par la pure compassion du père, le fils "indigne" est totalement réhabilité en tant que fils et a accès, sans aucune restriction, à la maison paternelle et à la vie. C'est tellement inconcevable pour l'esprit humain, que le frère même du "fils prodigue" s'indignera d'une telle qualité de pardon.

Suivant l'enseignement de celui en qui elle reconnaît son maître et seigneur, Jésus de Nazareth, l'Eglise devrait avoir comme première préoccupation d'annoncer ce pardon total et gratuit. Cette possibilité toujours renouvelée pour l'homme de renaître à la vie, de pouvoir se débarrasser d'un poids qu'il est incapable de porter et d'assumer, de se libérer d'une culpabilisation oppressante et stérile ; voilà un message qui mérite d'être proclamé et partagé.

Et, comme il est inconcevable de vivre du pardon de Dieu, sans pardonner à son tour, il appartient aux chrétiens de pratiquer le pardon vis-à-vis des frères et sœurs en la foi et en humanité... (Mat. 6,12 à 14 "*Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés...*" "*Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi...*"). C'est une exigence "conséquente" au pardon de Dieu.

En tant que chrétien, il m'apparaît que le pardon ne concerne pas seulement le passé mais ouvre l'avenir. C'est ce que j'appelle la dimension eschatologique du pardon. En Jésus reçu comme Christ, c'est-à-dire comme Sauveur, les chrétiens attestent le "tout est accompli". Un homme a réussi, malgré la haine qui s'est matérialisée à son endroit, malgré les fautes flagrantes qu'il a débusquées au long de sa courte vie, à aller jusqu'au bout de cette idée du pardon total. Les dernières paroles que les auteurs des évangiles placent dans sur ses lèvres, alors qu'il est cloué sur la croix, sont significatives : "*Père pardonne-leur car ils ne savent ce qu'ils font*" (Luc, 23,34), et au brigand repentant à la dernière minute de sa vie : "*En vérité, je te le dis, tu seras avec moi dans le paradis*" (Luc 23,43).

Il me reste une image à partager : celle liée à la repentance. Les milieux

chrétiens ont souvent confondu, à tort me semble-t-il, la repentance avec la pénitence. Si un homme "pardonné" a à cœur de réparer, dans la mesure du possible ses fautes passées, s'il tente de vivre désormais en nouveauté de vie selon des principes d'amour et de justice, tout n'est pas gagné pour autant car il ne s'agit que d'une "réorientation". Dans notre monde, le poids d'une situation de faute peut nous poursuivre des années durant, même si nous avons reçu le pardon et que nous sommes passés par la repentance. Nous devons parfois apprendre à vivre avec le lancinant rappel de fautes passées, mais celles-ci ne seront plus perçues comme un handicap insurmontable, mais seulement comme une limite à un développement positif que nous souhaiterions plus rapide. Le "midrash" de l'homme tombé dans un puits est des plus parlants. Tant que l'homme chute, orienté vers le fond, les ténèbres sont de plus en plus oppressantes. Quand on

arrête sa chute, il n'est pas instantanément tiré du puits, mais réorienté vers le haut, par le pardon et la repentance intimement liés. Il lui faudra alors remonter la paroi et, progressivement, toujours tendu vers la lumière provenant de la margelle, s'éloigner de l'obscurité du fond et gagner lui-même en lumière.

Sûr d'avoir obtenu le pardon de Dieu, en Jésus le Christ, et par pure grâce, c'est dans ce cadre-là que je reçois comme viatique la parole de l'apôtre Paul : "*Ce n'est pas que j'ai atteint la perfection, mais je fais une chose : oubliant ce qui est en arrière et me portant vers ce qui est en avant, je cours vers le but...*". L'homme pardonné doit recevoir ce pardon et en vivre. Il doit, en un certain sens, être capable lui-même de se pardonner, en miroir au pardon qu'il reçoit de l'autre, pour se porter, délibérément et positivement, vers un nouveau toujours possible.

Le pardon : un point de départ

Anne-Marie VERBOOM-van WESTEN, membre de l'Eglise Wallonne de Middelbourg ¹

"Devant les chaînes d'un passé irrévocable, l'homme a la possibilité, non de défaire ce qui a eu lieu, mais de délier ce qui a été noué, c'est-à-dire d'offrir la possibilité d'être délivré des conséquences de ce qui a été fait, grâce à la faculté de pardonner."

Jacques Ricot
(citant Hannah Arendt)

Il y a un peu plus de neuf ans, ma vie a subi une transformation radicale en une fraction de seconde. Sur le moment, l'accident (chute en vélo causée par une voiture) parut assez banal : un peu secouée, quelques coups bleus, la seule idée de se relever et de poursuivre la route. Mais les séquelles ne tardèrent pas à se manifester. En plus des tremblements, des fonctions toutes élémentaires étaient devenues de véritables problèmes : les capacités visuelles, la parole, l'écriture, les déplacements... C'est toute une série de choses qu'il m'était désormais impossible de réaliser de façon autonome. Les automatismes nécessaires pour la vie au quotidien étaient littéralement... restés sur la route. Cet événement constitua une pro-

fonde rupture dans ma vie.

Au début, vous ne réalisez pas très bien ce qui se passe. Pour moi, les premiers temps se déroulèrent un peu comme si je me trouvais dans un tableau de Magritte : là où l'on attend la lumière, c'est l'ombre, et à la place de l'ombre, la lumière ! Ma vie s'ébranlait sur ses fondations.

Or la battante qui était en moi décida de prendre la vie à bras le corps pour la réussir le mieux possible. Ce qui m'était arrivé ne pouvait absolument pas constituer un point final, ce devait être au contraire un nouveau commencement. J'avais l'obligation de montrer tout autour de moi que j'aimais la vie et que je m'investirais corps et âme afin de rendre à mon existence forme et contenu. Ma vie et celle de mes proches s'étaient transformées du tout au tout à cause d'une personne inattentive. Mais la machine médicale et le processus de restauration étaient désormais lancés. Et jusqu'à aujourd'hui, pas la moindre trêve dans mon combat de tous les jours pour une meilleure qualité de vie dans les limites de mes possibilités.

L'accident a laissé de profondes cicatrices psychologiques : la colère, la tristesse et l'impuissance, autant de sentiments qui bouillonnent dans la tête. Lorsque vous en êtes conscient, c'est alors précisément le moment de se mettre à la tâche.

Les conséquences physiques de l'accident étaient bien là, irréversibles : l'aspect matériel des choses. Mais il en va aussi de ce "bouillon" dans ma tête : je dois apprendre à en distinguer les ingrédients. En fin de compte, il faut que j'arrive à poursuivre ma route le plus agréablement possible. La colère et l'incompréhension que j'éprouve à l'égard du responsable de l'accident ne peuvent avoir raison de ma vie ni de mon entourage. Les infirmités encourues ne sont que des aspects de ma personne et doivent donc demeurer des aspects - aussi importants et radicaux soient-ils.

La souffrance intérieure résulte d'un énorme manque, d'un déficit, d'une perte sèche. Or il importe de reconnaître cette souffrance, lui donner une place dans mon existence, explorer à nouveau mon propre moi, accepter la confrontation avec moi-même pour clarifier et améliorer les choses. J'ai décidé de ne pas me laisser empoisonner la vie par le désir de vengeance. La vie est trop courte, elle passe tellement vite. Me voilà donc *condamnée* à chercher une autre solution. Et ma réponse, *c'est pardonner !*

Pardonner, oui mais comment, pourquoi ? Quelle sorte de pardon ? Je crois que pardonner est un processus, ce n'est pas un interrupteur que l'on enclenche ponctuellement. Le pardon n'est possible que lorsque l'on a pris conscience que cela permettra de vivre à nouveau en harmonie avec soi-même. Avec le temps, j'ai appris à prendre de la distance, à considérer de l'extérieur ce qui m'était arrivé, j'ai essayé de comprendre aussi ce qui était arrivé à la personne responsable de l'accident. Progressivement, je suis parvenue à donner une certaine forme au pardon. Un pardon - je le précise - indispensable à ma propre survie, pour m'alléger la vie. Car dans le pardon, deux parties sont concernées : la personne à qui quelque chose est pardonné mais aussi la personne qui pardonne ! Oui, le pardon est une action à l'égard de soi tout autant qu'à l'égard de l'autre.

Pardonner à l'autre, c'est pardonner ce qui a été causé par lui, sans cesser de considérer que c'est lui qui est responsable des dommages. C'est en quelque sorte un pardon conditionnel qui renonce à la vengeance et allège donc la situation de l'autre.

Mais pardonner, c'est aussi et surtout accepter ma propre situation, accepter l'inéluctable, l'irréparable, l'irréversible. En ce sens, le pardon allège aussi ma propre existence. Et avec ce

pardon-là se déploie un espace pour le deuil. Le deuil de ce qui n'existe plus. Contrainte d'orienter le regard vers l'avant.

Une dynamique de survie, voilà ce qu'est le pardon. C'est pourquoi lorsque vous aimez la vie, le pardon est indispensable.

En somme, si le pardon est un geste en direction de l'autre, il l'est tout autant envers soi-même. On pourrait parler d'une réconciliation avec soi-même - avec ma nouvelle vie. D'où la sérénité qui seule permet que s'ouvre un espace propice à mener une vie transformée, aussi harmonieuse que possible.

1. Dès le 16ème siècle, en un temps d'intolérance religieuse, les protestants, obligés de fuir les régions catholiques des 10 provinces du Sud des Pays-Bas (l'actuelle Belgique) et du Nord de la France, furent accueillis dans les provinces du Nord (les Pays-Bas actuels). Ils y fondèrent des communautés protestantes de langue française (dont la plus ancienne, celle de Middelbourg, date de 1574).

Un siècle plus tard, suite à la Révocation de l'Edit de Nantes (1685), une nouvelle vague de réfugiés parvint de France, faisant monter le nombre des Eglises de langue française à environ 80. Wallons et Huguenots sont ainsi à l'origine des Eglises Wallonnes des Pays-Bas dont il demeure à ce jour 14 communautés qui continuent à célébrer le culte en langue française. Ces paroisses sont membres de la Protestantse Kerk in Nederland.

La quête du pardon pendant un séjour en hôpital

Quel accompagnement spirituel possible ?

Sabine PIRARD-LALOUX, membre de l'équipe d'Aumônerie, CHU de Liège

Nous sommes en pleine crise de la modernité, de la rentabilité, de la santé, de la réussite, de l'épanouissement de "soi" où le pardon n'a plus de temps ni de place. Quand il est en question, désiré, souhaité, vers qui aller ? Vers les autres hommes, vers le vide, vers Dieu ? Ce Dieu de pardon, mais justicier aussi dont beaucoup ont le souvenir ?

Si des patients, pendant leur séjour à l'hôpital, font appel à l'aumônerie avec ce besoin (peut-être pas clair) ou ce désir, nous devons les accompagner, à leur rythme, en leur permettant de découvrir ce Dieu de pardon et d'incarnation là où ils sont, capables de le reconnaître dans leur vécu et tout particulièrement dans le présent possible pour eux.

Le pardon peut être en relation avec Dieu, avec soi-même, avec le ou les autres. Tout cela implique un don de "donner encore", de "par-donner". La société, la morale, la psychologie, le respect humain sont des voies pour y parvenir et la théologie, au diapason de toutes ces réalités, ajoute son sens et sa dimension.

Ecouter, respecter, proposer ce Pardon Infini de Dieu. Accompagner dans l'instant et laisser une parcelle

d'espérance dans la grâce de ce moment vécu. Vivre avec le patient (et sa famille) les dénouements, les passages possibles ou pas possibles, l'accomplissement ou l'impossibilité d'un pardon donné ou reçu. Nous pouvons en être les témoins ou les accompagnateurs dans le respect de l'altérité de l'autre, sans projet sur lui, et accueillir la joie d'un pardon humain et même divin - si le désir de recevoir le sacrement de réconciliation est exprimé - ou l'échec de cette espérance.

Avec nos expériences vécues d'accompagnement en hôpital, nous voyons la complexité qu'un chemin de pardon peut traverser, dans la douleur, la sérénité ou l'espoir. Le temps qui est vécu est court mais très dense. Certains s'en vont vers ou dans la mort - ayant pu vivre un pardon, le souhaiter seulement ou n'ayant pu le recevoir ou l'assumer. "*En vérité, je te le dis, dès aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis.*" (Luc 24, 43) Cette phrase de Jésus peut trouver ici tout son sens - et pour tous ceux, nombreux, qui repartent vers leur existence, nous pouvons espérer qu'ils retrouveront une santé et que le bout de chemin parcouru dans leur recherche de pardon pendant leur séjour à l'hôpital reste leur espace intérieur personnel.

- "Alors du mont des Oliviers, ils s'en retournèrent à Jérusalem : la distance n'est pas grande : celle d'un chemin de shabbat." (Ac. 1, 12) - C'est l'ouverture d'une théologie pédagogique : La distance d'un chemin de shabbat est celle que chacun est en train de parcourir.

L'approche de Dieu et le chemin du pardon sont personnels et uniques. Des moments de conscience, hésitants ou optimaux, que nous pouvons simplement accompagner, nous attachant à les rendre présents, actuels. Sachant ce qui demeure en fin d'histoire : c'est la libre

disposition des patients à s'autogérer grâce à leur propre histoire, leur besoin spirituel et leur communauté de vie, tout en partageant dans la foi ce destin commun du Salut.

Libérer le pardon !

Henri DENIS, théologien catholique, Lyon

Avant d'évaluer les pratiques actuelles du pardon dans l'Eglise catholique, il serait bon de nous replonger brièvement dans les origines chrétiennes.

1. Les Evangiles sont remplis d'attestations de pécheurs ou pécheresses pardonnés par Jésus, souvent sans aveu de leur part et dans la gratuité la plus totale. Seule compte la parole de conclusion: "Ta foi t'a sauvé(e)". Ajoutons que la prière du Notre Père insiste fortement sur la réciprocité du pardon entre frères et soeurs, à tel point que le pardon reçu sera à la mesure du pardon donné. Et pourtant, Jésus n'a-t-il pas assuré que les publicains et les prostituées précéderont les justes dans le Royaume de Dieu ?

Cela dit, la pratique ecclésiale des origines chrétiennes montre clairement à la fois une totale miséricorde (le baptême efface tout) et une très ferme exigence de fidélité (on ne doit plus pécher). On comprend alors que les paroles de Jésus sur le pouvoir des Apôtres relatif à la rémission des péchés concerne évidemment le baptême. En effet, jusqu'aux 3ème et 4ème siècles, le "sacrement de pénitence" n'existe pas, on finira par évoquer "un second baptême", mais une fois seulement.

Enfin, lorsque le ministère du pardon existe pour les chrétiens, du 4ème au 6ème siècle, il apparaît essentiellement sous la forme *ecclésiale*. Les pécheurs (publiquement connus) devront faire pénitence en raison du mal qu'ils ont fait à l'Eglise, et cela jusqu'à la réconciliation par l'évêque le jeudi saint.

2. Si l'on regarde ce qui se passe de nos jours, on doit noter le contraste

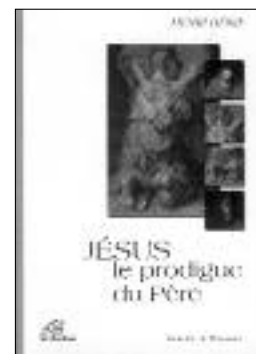
étonnant entre les pratiques primitives et notre discipline actuelle. Ce contraste est double :

- d'une part, on a développé considérablement le sens de la culpabilité, en essayant d'ailleurs d'affiner les consciences. Mais on a, surtout depuis les 17ème et 18ème siècles, concentré cette culpabilité sur le sexe et le péché mortel.
- d'autre part, on a individualisé le péché et donc le pardon, à tel point que l'Eglise ou la communauté sont pratiquement oubliées.

Au fond, par la pratique des moines irlandais d'abord (au 6ème siècle) mais surtout par l'accent mis sur l'aveu (ce qui rend déjà la pénitence coûteuse) au 12ème siècle, on a un sacrement du pardon qui se pratique seulement depuis notre dernier millénaire sous sa forme actuelle.

3. Ne pourrait-on pas alors parler *en vérité* ? La vérité exigerait que l'on reconnaisse le déclin de la confession individuelle fréquente, massive et culpabilisante. La désertion est considérable par rapport au passé. Ne pourrait-on avouer

aussi que la raison majeure en vient de la reconnaissance de la "valeur" positive de la sexualité (cf. mon livre *L'avenir en face*, pp.70-73). Dans le même temps, on a vu grandir l'intérêt spirituel pour les célébrations ecclésiales du pardon avec absolution communautaire. Pour des raisons pas toujours très avouables (pouvoir du clergé, contrôle des consciences), ces célébrations sont menacées d'interdiction par Rome et les évêques. Or, nous pouvons dire que celles-ci (souvent bien prépa-



rées et puisées aux sources bibliques) ne seront pas remplacées. C'est là, pensons-nous, une grave faute pastorale.

4. Enfin, permettez-moi de penser que tout cet appareil institutionnel et sacralisé de la pratique du pardon nous a peut-être caché un mystère autrement émouvant et confondant : l'aventure inouïe du Fils qui se perd dans la condition humaine et qui revient cependant vers son Père pour jeter entre ses bras toute la misère du monde. On reconnaîtra ici le thème fondamental de *Jésus le Prodiges du Père* que je me suis permis de proposer et que désormais je ne peux effacer ni de ma mémoire ni de mon cœur.

En conclusion, j'aimerais citer le mot de Julien Green, lorsqu'on lui a proposé de répondre à la question de savoir ce qu'il dirait à Dieu dans la rencontre ultime. Il a simplement répondu:

"Tu es le Grand Pardonneur" !



Le pardon, une porte vers la liberté

Fernand STRÉBER, aumônier de prison

Les détenus sont aussi des personnes qui souffrent, qui ont le cœur en bandoulière. Dans le passé, on les a plus souvent enfoncés que relevés. Ils ont vécu des brimades, des engueulades, des trahisons... Le pardon, ils n'en connaissent pas la lumière, ils n'en ont jamais fait l'expérience. Alors, comment y croire ?

Dans son bureau, la fenêtre grande ouverte sur la campagne, son potager et l'étang, Fernand Stréber me reçoit avec toute la gentillesse et la simplicité qui le caractérisent.

Si d'aventure, vous traversez le village de Serinchamps, vous le verrez peut-être débouler dans la rue et s'enfoncer dans les bois, d'une course bien rythmée... Car la nature, le jogging ou la marche sont ses meilleurs dérivatifs pour maintenir un équilibre intérieur qu'un travail paroissial intense, deux journées par semaine à la prison de Namur et d'autres tâches malmènent quelque peu.

Fernand Stréber, avez-vous en quelque sorte reçu un nouvel appel en devenant aumônier de prison... ou ce "travail" vous a-t-il été imposé par l'évêché ?

C'est mon choix. Depuis que je suis prêtre, j'ai toujours voulu ajouter une autre dimension à mon ministère paroissial. J'ai d'abord été pendant 10 ans animateur de groupes de jeunes, puis pendant une autre décennie, d'Entraide et Fraternité (Conscientisation dans les écoles, paroisses et mouvements, des tiers et quart mondes). Depuis 4 ans (2 à Andenne et 2 à Namur), je suis aumônier de prison. C'est un choix que j'ai longuement mûri. Avant de soumettre mon souhait à l'évêché, j'ai beaucoup réfléchi, j'ai rencontré d'autres aumôniers, j'ai visité deux prisons... Il y avait en moi une intuition mais je voulais qu'elle soit confrontée à la réalité du terrain avant

de m'engager dans cette mission très particulière.

J'y consacre deux journées : le mardi et le jeudi. Elles sont bien rythmées et entrecoupées par différentes pauses dont le repas de midi que je partage avec le personnel de prison, ce qui m'apprend aussi beaucoup.

Dans un dossier¹ que vous avez préparé pour l'Université de Louvain-la-Neuve, vous dites que le pardon est la porte de la liberté... Voulez-vous dire que le pardon offre la possibilité de se libérer d'un passé trop lourd ?

Sur deux ans, j'ai entrepris le chemin du pardon avec dix personnes. Et je dis "porte de la liberté" car, au bout de la démarche, quand le souhait du pardon est maintenu, j'ai souvent entendu ces confidences : "Je me sens libéré d'un poids", "Ce fut dur mais je suis content d'y être arrivé", "J'aurais dû vous le demander bien avant", "Je pourrai enfin aborder la victime et ma famille d'une autre manière", "Je sais qu'une page se tourne, même si je n'oublie pas"...

Pour quelles raisons les détenus qui vous sollicitent souhaitent-ils le pardon ?

Ils souhaitent recevoir le pardon car ils se sentent pris dans une spirale infernale. Ils veulent en sortir parce qu'ils réalisent qu'elle ne les conduit pas au bonheur.

Ils désirent se décharger sur quelqu'un qui ne les jugera pas, qui les écoutera jusqu'au bout, dans le respect et l'empathie. En se reconnaissant responsables d'un ou de plusieurs actes, en l'avouant parfois pour la première fois, au moins pour certains détails, ils voudraient sortir de l'ornière qu'ils ont creusée seuls ou avec d'autres. En vivant le sacrement du pardon, ils espèrent recevoir la force de Dieu... J'ai parfois un peu peur du magique ! C'est pour cela que je leur demande de prendre le temps, de laisser décanter les choses en eux avant de poursuivre.

Je ne leur propose jamais cette démarche, elle est spontanée et vient parfois après plusieurs passages en cel-

lule où le thème du pardon n'a même pas été abordé.

A qui demandent-ils le pardon ? A ceux qui ont souffert par eux ? A leur famille ? A la société ? A eux-mêmes ?

C'est variable et selon le type de faits avoués.

Je dirai que c'est d'abord à eux-mêmes : ils sont gênés d'en être arrivés là : "Comment ai-je pu ?" "Comment suis-je parvenu à me détruire de cette manière ?". Souvent les larmes coulent... Par cette demande, ils posent une balise pour arriver à se reconstruire mais le pardon ne signifie en aucun cas rayer ce qu'ils ont fait.

Ensuite à leur famille, leur compagne, quand il y en a une, qu'ils se sentent aimés et reconnus par elles.

Parfois aux victimes, dans les situations de pédophilie ou de vol notamment, pour autant qu'elles soient prêtes à l'entendre. Mais je trouve que, même si la victime ne reçoit pas cette demande, le détenu grandit moralement et spirituellement en la tentant.

Très rarement à la société car ils considèrent qu'ils en sont arrivés là parce qu'ils ont été rejetés, exclus, pas assez reconnus.

Et j'ajoute à Dieu parce qu'ils sont convaincus que Dieu continue à les aimer sans condition. Malgré leur passé, Il reste un partenaire sûr et fidèle.

Comment abordez-vous avec eux ce chemin qui mène au pardon ?

Ce n'est jamais moi qui en parle, c'est eux qui ouvrent le sujet. Je prends le temps et leur demande de m'adresser un billet de rencontre. Si ce billet m'arrive, je reçois alors le détenu seul à seul dans mon bureau. Mais si le détenu ne m'en reparle plus, ce n'est pas moi qui vais le relancer.

Quand la démarche continue, je souhaite réfléchir avec lui, dialoguer, dans une plage de temps suffisamment longue, ce que le détenu apprécie et qui n'est pas facile en prison, car le temps y est codé : temps du repas, des douches, du courrier, de l'avocat, de l'assistant(e) social(e), de la promenade... Trouver une heure, soixante minutes, n'est pas

évident du tout. A la suite de ces dialogues pourra éventuellement être programmée une rencontre sacramentelle.

Quand elle a eu lieu, je n'en reste jamais là. Je reste en contact avec le détenu, par des visites en cellule. Pour entendre ses réactions, ses émotions et les avis des personnes à qui il a répercuté sa démarche.

Quels sentiments essentiels faut-il au détenu pour amorcer cette démarche ?

La démarche du pardon ne vient jamais directement après les faits. Il faut que la personne ait retrouvé un peu de paix intérieure, qu'elle ait la volonté de s'en sortir, qu'elle se reconnaisse responsable et regrette ce qui est arrivé. Certains me lancent cette demande à la suite d'un pari, d'un défi avec leurs compagnons de cellule et ne m'en reparlent jamais plus après.

Qu'espérez-vous leur apporter ?

Je regarde chaque être humain comme quelqu'un de la même race que moi. C'est une de mes grandes priorités. Je souhaite surtout que le détenu décou-

vre par lui-même des éléments importants qui l'aideront à se transformer. Je lui apporte ma présence, ma confiance, une oreille attentive. Je suis un homme de parole. Tout ce que je promets : lettres, coups de fil à la famille, à l'avocat..., même si je dois m'y reprendre à plusieurs fois, il sait que je le ferai.

Pour lui, je suis une présence symbolique. A ses yeux, je représente plus que moi-même, à travers mes gestes et paroles, il sent Dieu lui pardonner. J'espère lui apporter cet amour du Christ qui fait grandir.

Vous est-il déjà arrivé de refuser ce sacrement ?

Je ne l'ai jamais refusé mais il m'est arrivé de l'ajourner quand je constatais que la démarche n'était pas profonde ou que la personne responsabilisait tout le monde sauf elle-même.

Vous avez aussi écrit que dans un univers comme la prison, le pardon semble souvent inaccessible. Pourriez-vous en dire plus ?

Dans un univers comme la prison, oui, c'est vrai, le pardon paraît inacces-

sible. Parce que le détenu ne s'est jamais senti aimé ou reconnu dans la durée mais aussi parce que les victimes n'ont pas envie, ne veulent pas accepter les regrets ni la demande de pardon de ceux ou celles par qui ils ont souffert.

Inaccessible aussi parce que le prisonnier souffre, a le cœur en bandoulière et que dans le passé, il a plus souvent été enfoncé que relevé. Il a vécu brimades, engueulades, trahisons... Le pardon, il n'en connaît pas la lumière, il ne l'a bien souvent jamais expérimenté. Alors comment y croire ?

1. La fonction symbolique de l'aumônier en regard d'un détenu qui se reconnaît responsable, coupable et qui demande le pardon. (Juin 2004).

Le pardon dans le judaïsme



Dinah KORN-LEWIN, professeur de judaïsme

Le Judaïsme est une confiance en l'être humain fondée sur la double Torah- écrite et orale-, une foi en la perfectibilité du monde, en son évolution vers un progrès, individuel et collectif (l'histoire a un sens) ; et cela grâce à une discipline de vie où les pratiques constituent l'une des multiples voies pour amener l'être humain à la sainteté, à la non-violence et à la valeur suprême : le chalom, la paix vue comme un facteur d'accomplissement.

Il faut donc lire la double Torah et l'étudier : "ne garde pas rancune", "aide ton ennemi", car si on ne peut aimer tout le monde, on peut aider tout le monde! le vrai ennemi, d'ailleurs, n'est pas autrui, c'est le mal qui est en lui, inacceptable, qu'il faut désarmer en n'enclenchant pas la spirale de la haine puis de la violence. C'est possible grâce au "koah bhirah", la force de choix moral ou libre-arbitre, conviction profonde du judaïsme qui permet la dialectique

entre le processus de la tchouvah ou retour au bien et la slichah ou pardon.

Pour le Lévitique 5 : 20-26, qu'est-ce qu'une faute grave aux "yeux" de l'Eternel ? c'est un préjudice envers autrui ; la marche à suivre pour en sortir est la suivante : prendre conscience d'un acte négatif, le regretter en décidant de ne pas le recommencer puis agir en ce sens ; enfin réparer le dommage. Conclusion logique du Talmoud : les trois premières étapes concernent les manquements religieux, où l'on est seul face à sa conscience pour obtenir le pardon demandé à l'Eternel ; au temps du Temple, on matérialisait cela par une "offrande de délit". Mais lorsqu'autrui est concerné, le dédommagement doit être réalisé au mieux.

C'est donc dans la Torah que se trouve l'origine des étapes de la tchouvah, telles que vécues dans le cadre des Dix Jours de Tschouvah, du 1er au 10 tichri, de Roch Ha/chanah, le Nouvel-An à

Yom Kippour, le jour du Pardon dont nous disons qu'il rappelle le pardon reçu par le peuple juif après la faute du veau d'or. L'Eternel est un roi qui juge ses sujets et un père qui a de l'indulgence pour ses enfants ; comme une mère, il est plein de rahamim, de pitié, de clémence.

Si nous-mêmes, comme fautifs, demandons trois fois pardon sans l'obtenir, alors la balle n'est plus dans notre camp. Si c'est nous qui sommes les préjudiciés, il nous est demandé de pardonner les fautes commises à notre égard (à notre égard seulement car penser à la place d'une autre victime serait un abus de pouvoir). A qui pardonner ? à ceux qui en manifestent le souhait, pas à ceux qui persistent dans leur déni de justice car la justice doit précéder la bonté et l'amour ; on ne cherchera cependant jamais à se venger pour ne pas relancer le cycle de l'agressivité.

Pro Deo

Ismail BATAKLI, professeur de religion islamique

Un vendredi, en fin de soirée, dans les couloirs de la prison de Lantin, une des plus importantes du Royaume, une discussion s'est entamée entre une avocate et un conseiller musulman. L'avocate : "Vous savez, j'effectue ces visites en tant que pro deo." Le conseiller musulman : "Moi aussi, je suis pro deo : j'effectue ces visites pour Dieu." L'avocate, ne voulant pas se situer par rapport à Dieu, de poursuivre : "Oui mais moi, je fais cela bénévolement". Le conseiller musulman : "Décidément, nous sommes presque logés sous la même enseigne car je suis également et entièrement bienveillant. Je ne touche pas le moindre franc pour ces visites hebdomadaires."

Jusqu'à ce jour, l'assistance spirituelle auprès des détenus de confession musulmane n'est pas traitée par l'administration de la justice de la même manière que celle des autres cultes. En effet, aucun statut n'est prévu pour les conseillers musulmans. Le brin d'espoir né des multiples rencontres mises sur pied dans le cadre de la commission du travail inter-philosophique s'est envolé. Ces réunions, réunissant les représentants des différents cultes, des membres de l'administration de la justice et les conseillers de Madame la Ministre en matière de culte, auraient remis en cause le consensus acquis et il semble que nous sommes repartis pour les calendes grecques. Or ce consensus est nécessaire pour la proposition d'un arrêté royal qui apporterait une solution équitable pour l'ensemble des cultes reconnus par la Constitution. A l'heure actuelle, les détenus de confession musulmane sont purement et simplement privés d'une assistance spirituelle en bonne et due forme.

Après cette parenthèse administrative, nous pouvons maintenant entrer dans le vif du sujet en abordant le thème du pardon en milieu carcéral.

Dans la tradition coranique, nombreux sont les versets qui relatent la question du pardon :

Que parmi vous les privilégiés par l'assistance ne négligent pas de donner aux parents, à l'indigent, à ceux qui font exode sur le chemin de Dieu ; qu'ils effacent et pardonnent : n'aimez-vous pas que Dieu vous soit Indulgent ? - Dieu est Toute indulgence, Miséri-

cordieux. 24 / 22

Sois indulgent/ Pratique le pardon, ordonne selon les convenances, écarte-toi des païens. 7 / 199

Dieu est Tout pardon, Tout-Puissant . 35 / 28

Il est Tout pardon, Gratifiant. 35 / 30

Notre Seigneur est Tout pardon, Gratifiant. 35 / 34

Il est Longanime, Tout pardon. 35 / 41

...

Grâce à ces "âya" versets / signes / preuves émanant de la part du Seigneur des Univers, le croyant prend conscience des qualités et des attributs divins quant au fait du pardon. Face au repentir de Ses créatures, Dieu ne peut être qu'indulgence et miséricorde. Dans cet élan, ceux qui portent la foi dans leur cœur et qui considèrent l'Être Absolu comme la centralité de leur vie, sont invités eux-mêmes à faire œuvre de pardon et d'indulgence à l'égard d'autrui. Certes Dieu aime ceux qui pardonnent.

Lorsque le Noble Coran énumère les qualités des croyants, il les présente comme des êtres qui pardonnent, contiennent, maîtrisent et dépassent leur colère et leur violence. La moralité et la culture du pardon sont sans aucun doute proches de la conscience de la présence de Dieu. Cette attitude est une des spécificités majeures du musulman mature. Si les croyants tout en étant persévérants, patients et pardonners cheminent dans la Voie de la perfection qui exige d'eux la droiture, les hostilités se transformeront en amitié, les luttes et le chaos en paix. "A celui qui ne fait pas miséricorde aux hommes, Dieu ne fait pas miséricorde" déclare le Messager de Dieu Muhammad (Paix sur lui).

A plusieurs reprises, lors des entretiens avec des détenus de confession musulmane, j'ai évoqué la parole prophétique suivante : "Si vous voulez entendre/écouter la parole de Dieu, lisez le Coran ; si vous, vous voulez vous adresser à Dieu, invoquez-Le, adressez-Lui des prières".

Dialoguer avec le Créateur, Seigneur et Maître de l'univers, Celui de Qui on vient et Celui vers Qui nous cheminons à chaque instant à travers la lecture méditée du Coran, tels sont à la fois le défi et le privilège offerts au croyant. Il s'agit aussi pour ce dernier de poser un regard critique sur ses actes

avant que ne survienne ce Jour terrible où il sera demandé compte à chaque âme, ce Jour-là où les hommes surgiront par troupes pour contempler leurs actions, qui aura fait un atome de bien le verra, qui aura fait un atome de mal le verra. (99 / 6-8). Ce dialogue intime avec son Seigneur, au plus profond de son être, dans la solitude et le silence de sa cellule, ouvre au détenu un champ de liberté et de responsabilité spatio-temporelle en lui-même. Il rejoint ainsi, dans une communion spirituelle, des hommes tels qu' Abraham, Jonas, Joseph, Zacharie, Jésus... et Muhammad (Paix sur eux), tous Messagers du même et Unique Dieu .

D'habitude, je ne me pose pas la question de savoir pourquoi le détenu se trouve là car j'estime simplement que je ne suis pas là pour le juger, que ce n'est pas mon rôle. Il faut vraiment une intimité, une relation de confiance fraternelle avec le détenu pour que nous puissions aborder la raison de sa présence en milieu carcéral.

L'occasion se présenta avec un détenu que j'avais accompagné dans plusieurs prisons.

Je lui demandai :- "Pourquoi es-tu ici (...) ?"

- "J'étais un tueur à gages." Après un silence de quelques instants, il reprit : "Penses-tu que Dieu puisse me pardonner ?" et ce fut alors à mon tour de plonger dans un moment de silence, comme pour débiter ma réflexion. Lors de notre discussion fraternelle, j'ai pu déceler les signes d'un repentir superbe et j'ai envié la sincérité et la profondeur de ce repentir. J'ai évoqué la parole prophétique qui relatait l'histoire très impressionnante d'un homme qui avait tué cent personnes et à qui Dieu, le Tout-Pardonneur, avait pardonné ses péchés suite au sérieux et à la gravité de son regret et de son repentir. Tous deux, nous étions conscients de l'énormité du crime commis, lui sans doute plus que moi.

Je ne peux qu'exprimer mes louanges au Détenteur de la Majesté et de la Générosité, si ces discussions dans les cellules des établissements pénitentiaires aident les détenus à dépasser l'inhumanité qui a pu les habiter durant un moment de leur existence et qui leur a coûté plusieurs années de leur vie et assumer leur *humanité* devant Dieu

et au sein de la société.

Que notre Maître très proche, l'Aimant, puisse nous accorder la force de pardonner à ceux qui nous ont blessés, le courage et la grandeur d'âme de demander le pardon à ceux que nous avons pu offenser et la modestie de Le supplier et de L'invoquer. Certes, Il est

Celui dont le pardon dépasse sans aucune doute nos exactions, Celui qui aime le pardon, Celui qui ne cesse de pardonner.



Caligraphie :
Dieu "Miséricordieux"
et "Compatissant."

Le pardon envers Allah

Ahmed TOURTITE, professeur de religion islamique

Tout le monde commet des péchés, mais il ne faut jamais désespérer de la Miséricorde de Dieu.

Dans le Saint Coran, Allah fait mention à plusieurs reprises de l'importance du repentir, du Tawba : "[...] et repentez vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès." (Sourate 24, An-Nour (la Lumière), verset 31)

"Ô vous qui avez cru ! Repentez vous à Allah d'un repentir sincère [...]" (Sourate 66, At-Tahrim (L'interdiction), verset 8)

Le repentir consiste à s'écarter du péché, regretter de l'avoir commis et prendre la ferme résolution de ne plus jamais y retourner.

Le Prophète a dit : "Le regret est repentir."

Les deux Cheikhs (i.e. Al-Bukhâri et Muslim) narrent que `Abdullah a dit dans la description du croyant : "Le croyant voit ses péchés comme une montagne au pied de laquelle il est assis et dont il craint l'effondrement ; mais l'hypocrite, lui, voit ses péchés comme une mouche posée sur son nez et il croit qu'un geste de sa main suffit pour l'écarter." Certes les péchés sont si nombreux, certains sont apparents, d'autres sont cachés ; certains sont commis par négligence et d'autres enfin sont commis volontairement et sciemment.

Tout musulman doit juger son propre ego, car Allah - que Son Nom soit glorifié - a dit : "Ô vous qui avez cru ! Craignez Allah. Que chaque âme voit

bien ce qu'elle a avancé pour demain. Et craignez Allah, car Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites."

Se juger soi-même consiste à se blâmer pour le mal que l'on a commis et le bien que l'on a accompli avec imperfection. Nous avons tous besoin de demander à Allah Son Pardon.

Le Prophète - paix et bénédictions sur lui - a dit : "J'implore le pardon d'Allah cent fois par jour." Sauf que la demande de pardon faite par le Prophète, à la différence de celle faite par une autre personne, est une imploration et un acte d'adoration d'Allah et elle ne résulte pas de la négligence ou de la transgression.

Allah dit :

"Dis: Ô vous Mes serviteurs qui aviez causé du tort à vous mêmes (en commettant des péchés), ne désespérez pas de la Miséricorde d'Allah. En vérité, Allah pardonne tous les péchés. Il est certainement le Pardonneur, le Miséricordieux."... [Sourate 39:Verset 53]

Allah pardonne tous les péchés à part le "Chirk" (l'associationnisme, associer quelqu'un à Dieu).

Les savants musulmans ont cité trois conditions pour qu'un repentir soit considéré comme étant sincère:

- 1- Il faut regretter sincèrement ce que l'on a fait.
- 2- Il faut immédiatement arrêter de le faire.
- 3- Il faut prendre la ferme résolution de ne plus le faire à l'avenir. Cependant si le péché que nous avons commis concerne aussi les droits d'autrui, alors il y a aussi une quatrième condition

pour le Tawbah:

4- C'est de réparer le mal que l'on a fait. Si on a injurié, il faudra se faire pardonner et ainsi de suite...

Pour conclure

1-Le Prophète Mouhammad S.A.W. a dit en ce sens qu'Allah est extrêmement content quand un serviteur se repent devant Lui de ses péchés.

2- Il a aussi dit en ce sens que lorsqu'un serviteur lève ses mains pour implorer Allah, Allah lui accordera ce qu'il a demandé.

Le Prophète - paix et bénédictions sur lui - nous a enseigné des formules pour l'invocation du pardon de Dieu. Le prophète - paix et bénédictions sur lui - dit :

"La meilleure invocation du pardon de Dieu est de dire :

Ô Allâh, Tu es mon Seigneur, Tu n'as point d'associé, Tu m'as créé, je suis Ton serviteur, je suis fidèle à Tes engagements et à Tes promesses autant que je le puis, je me réfugie auprès de Toi contre le mal que j'ai fait, je reconnais les faveurs dont Tu m'as comblé et je reconnais mon péché ; pardonne-moi car Seul Toi pardonne les péchés."